



INVENTIVA S.A.

Société anonyme au capital de 265 321,76 euros
Siège social : 50 rue de Dijon, 21121 Daix, France
RCS Dijon 537 530 255

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 JUIN 2019

Sommaire

1. Rapport semestriel d'activité.....	1
1.1. Présentation générale de l'activité.....	1
1.2. Evénements significatifs survenus au cours du 1 ^{er} semestre 2019.....	1
1.3. Evénements récents et perspectives.....	5
1.4. Facteurs de risques.....	8
1.5. Analyse des résultats.....	9
1.6. Analyse de la situation financière.....	15
1.7. Autres informations comptables et financières.....	17
2. Trésorerie et Capitaux.....	18
2.1. Trésorerie.....	18
2.2. Analyse des flux de trésorerie.....	21
2.3. Sources de financement attendues.....	24
3. Etats financiers semestriels.....	25
3.1. Rapport du Commissaire aux Comptes.....	25
3.2. Comptes sociaux résumés semestriels.....	27
4. Personnes responsables.....	57
4.1. Responsable du Rapport Financier Semestriel.....	57
4.2. Attestation du responsable du Rapport Financier Semestriel.....	57
4.3. Responsable de l'information financière.....	57

Définitions

Dans le présent rapport financier semestriel (le « **Rapport Financier Semestriel** »), et sauf indications contraires, les termes « **Inventiva** » et la « **Société** » désignent la société Inventiva S.A. dont le siège social est situé 50, rue de Dijon, 21121 Daix, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 537 530 255.

Un glossaire définissant certains termes utilisés dans le Rapport Financier Semestriel figure dans le document de référence 2018, enregistré le 12 avril 2019 sous le numéro R.19-006 (le « **Document de Référence 2018** »).

Informations prospectives

Le présent rapport financier semestriel contient des indications sur les objectifs ainsi que les axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et ces axes de développement dépendent de circonstances ou de faits dont la survenance ou la réalisation est incertaine. Ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés et les déclarations ou informations figurant dans le présent rapport financier semestriel pourraient se révéler erronées, sans que la Société se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable et notamment du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Informations sur le marché et la concurrence

Le présent rapport financier semestriel contient en outre des informations relatives à l'activité de la Société ainsi qu'aux marchés sur lesquels celle-ci opère. Ces informations proviennent d'études réalisées soit par des sources internes soit par des sources externes. D'autres informations contenues dans le présent rapport financier semestriel sont des informations publiquement disponibles. La Société considère comme fiables l'ensemble de ces informations mais celles-ci n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant. La Société ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats.

Arrondi des chiffres

Certains chiffres (y compris les données exprimées en milliers ou en millions d'euros ou de dollars) et les pourcentages présentés dans le présent rapport financier semestriel ont été arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le présent rapport financier semestriel peuvent légèrement différer de ceux obtenus par l'addition des valeurs exactes (non arrondis) de ces mêmes chiffres.

Abréviations

Certains chiffres sont donnés en milliers d'euros et en millions d'euros, mentionnés respectivement en K€ et en M€ dans le présent rapport financier semestriel.

1. Rapport semestriel d'activité

1.1. Présentation générale de l'activité

Depuis la création de la Société, les activités de recherche et développement ("R&D") ont mobilisé l'essentiel des ressources pour permettre l'avancement principalement :

- du programme clinique lanifibranor dans un essai clinique de Phase IIb "NATIVE", en cours, pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique ("NASH") ;
- du programme clinique lanifibranor dans un essai clinique de Phase IIb "FASST", finalisé en février 2019, pour le traitement de la sclérodermie systémique ("SSc"). La Société, à la suite de la publication des résultats de cette étude au mois de février 2019, a décidé d'interrompre le programme de développement clinique du lanifibranor dans la SSc ;
- du programme clinique odiparcil, dont la Phase clinique IIa dans le traitement de la mucopolysaccharidoses de type VI ("MPS VI") est en cours ; et
- dans une moindre mesure, du développement du portefeuille préclinique de produits de la Société, notamment dans le domaine de l'oncologie avec le projet YAP/TEAD dans la voie de signalisation Hippo dont le candidat médicament sera sélectionné d'ici la fin de l'année 2019.

Ces activités de R&D sont présentées de façon détaillées dans le chapitre 1. *Activités et marchés* du document de référence 2018.

L'évolution des coûts de R&D est analysée en section 1.5.2 *Charges opérationnelles* de la présente section.

1.2. Evénements significatifs survenus au cours du 1^{er} semestre 2019

1.2.1. Activité et portefeuille produits

Le Document de Référence 2018 présente les programmes cliniques et précliniques de la Société. Les faits marquants du premier semestre 2019 liés à ces programmes sont les suivants :

► Lanifibranor

Lanifibranor dans le traitement de la SSc

Arrêt du développement de lanifibranor dans la SSc

Le développement de lanifibranor dans la sclérodermie systémique a été arrêté à la suite de la publication en février 2019 des résultats de l'étude clinique de Phase IIb FASST, celle-ci n'ayant pas atteint le critère d'évaluation principal. Cette même étude a démontré, dans une population fragile et poly-médiquée, que lanifibranor était associé à un profil de sécurité favorable. Ces bonnes données de tolérance renforcent le rationnel du développement de lanifibranor dans la NASH. À la suite des résultats dans la SSc, la Société concentre désormais ses ressources et ses équipes sur ses trois programmes prioritaires (lanifibranor dans la NASH, odiparcil dans la MPS VI et YAP-TEAD en oncologie) et, dans une moindre mesure, sur le partenariat avec Boehringer Ingelheim dans le traitement de la fibrose idiopathique pulmonaire.

Lanifibranor dans le traitement de la NASH

Randomisation du premier patient aux Etats-Unis dans le cadre de l'étude clinique de Phase IIb NATIVE

Dans le cadre de son étude clinique de Phase IIb NATIVE (NASH Trial To Evaluate IVA337 Efficacy) évaluant lanifibranor dans le traitement de la NASH, Inventiva a randomisé, en février 2019, le premier patient aux Etats-Unis.

Recommandation par les deuxième et troisième DSMB de la poursuite de l'étude de Phase IIb NATIVE sans modification du protocole

Les deuxième et troisième DSMB (*Data Safety Monitoring Board*) de l'étude NATIVE ont eu lieu en octobre 2018 et en mars 2019 respectivement. Après analyse de l'ensemble des données de sécurité de l'étude, ceux-ci ont recommandé, comme le premier DSMB, la poursuite de l'étude sans modification du protocole, confirmant le bon profil de sécurité de lanifibranor. La sélection du premier patient aux États-Unis fait suite à l'avis positif émis par la *Food and Drug Administration* (FDA) américaine concernant le protocole de l'étude NATIVE et à l'inclusion de 14 sites aux États-Unis dans l'étude, portant ainsi le nombre total de sites participant à 91.

Levée par la FDA de la suspension clinique applicable aux agonistes PPAR confirmant le profil de sécurité favorable et différentiant de lanifibranor

Au mois de mai, la FDA aux États-Unis a levé pour lanifibranor la suspension clinique en vigueur pour les proliférateurs de peroxyosomes (PPAR). Cette décision permet à Inventiva de mener des essais cliniques de six mois ou plus pour évaluer lanifibranor dans le traitement de la NASH. Elle est survenue après la revue des études de carcinogénicité d'une durée de deux ans par le Comité exécutif d'évaluation des études de carcinogénicité (Executive Carcinogenicity Assessment Committee, ECAC) de la FDA. Cette décision confirme le profil de sécurité bénin de lanifibranor et représente une étape clé pour Inventiva puisqu'elle élimine un obstacle majeur qui l'empêchait jusqu'ici de démarrer des études cliniques de Phase III à long terme, nécessaires à l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché de lanifibranor pour le traitement de la NASH.

► Odiparcil

Obtention de la part de la FDA de la désignation de « maladie pédiatrique rare » pour odiparcil dans le traitement de la MPS VI.

Au début du mois de mars 2019, la FDA aux États-Unis a accordé la désignation de « maladie pédiatrique rare » (Rare Pediatric Disease Designation, RPDD) à odiparcil. Ce statut confirme l'éligibilité d'odiparcil à l'obtention d'un bon d'évaluation prioritaire (Priority Review Voucher) à utiliser lors d'une autre demande de nouveau médicament (New Drug Application, NDA) ou lors d'une demande de licence pour un produit biologique (Biologics License Application, BLA). Inventiva obtiendra ce bon une fois la mise sur le marché d'odiparcil autorisée par la FDA. Ces bons peuvent réduire le délai d'évaluation par la FDA de douze à six mois. Ils peuvent être utilisés par le promoteur, ou vendus ou transférés à un tiers. Depuis l'émission du premier bon en 2009, le prix de vente a varié entre 67,5 millions de dollars US et 350 millions de dollars US. Le dernier bon en date a été vendu en octobre 2018 pour 80 millions de dollars US¹.

¹ Biocentury, 4 mai 2018 "Voucher Equilibrium"; Biocentury, 1er novembre 2018 "Lilly buys Siga's priority review voucher gained via smallpox approval".

Recommandation par le deuxième DSMB de la poursuite de l'étude de Phase IIa iMProveS sans modification du protocole

L'étude clinique de Phase IIa iMProveS évaluant odiparcil dans le traitement de la MPS VI a passé avec succès la première phase avec la tenue en octobre 2018 du premier DSMB. Après l'évaluation des données de sécurité du candidat médicament chez des patients atteints de la MPS VI, le DSMB a recommandé la poursuite de l'étude. Depuis, un deuxième DSMB a eu lieu en mars 2019 qui a également recommandé la poursuite de l'étude, sans modification du protocole.

Fin du recrutement des patients pour l'étude de Phase IIa iMProveS dans le traitement de la MPS VI

Au début du mois de juin, Inventiva a annoncé la fin du recrutement des patients dans son étude clinique de Phase IIa iMProveS (improve MPS treatment) en Europe évaluant odiparcil dans le traitement de la MPS VI. Les patients participant à l'étude sont répartis entre les différents groupes, avec quinze patients traités par thérapie enzymatique de remplacement (TER) et recevant l'une des deux doses d'odiparcil ou placebo et cinq patients non traités par TER et recevant uniquement la forte dose d'odiparcil. Suite aux récents progrès réalisés dans l'étude iMProveS, les principaux résultats pour l'ensemble des cohortes de patients sont désormais attendus d'ici la fin de l'année. Initialement, Inventiva prévoyait de publier les résultats de l'étude en deux temps: les résultats des groupes en double aveugle avec un contrôle placebo d'ici la fin de l'année suivis des résultats de la cohorte ouverte au premier trimestre 2020.

► YAP/TEAD

Présentation des nouveaux résultats dans le traitement du mésothéliome pleural malin lors de la conférence spéciale de l'ACR (American Association for Cancer Research) dédiée à la voie Hippo

En mai dernier, Inventiva a présenté de nouveaux résultats de son programme YAP/TEAD en oncologie lors de la conférence spéciale dédiée à la voie Hippo de l'Association américaine pour la recherche sur le cancer (American Association for Cancer Research, AACR). L'étude qui visait à valider une approche pluridimensionnelle du traitement du Mésothéliome Pleural Malin (MPM) a montré que les inhibiteurs YAP/TEAD d'Inventiva réduisaient significativement la croissance tumorale dans des modèles de xénogreffes et orthotopiques de MPM. Des effets synergiques ont également été mis en évidence dans un modèle tridimensionnel sphéroïde suggérant que les inhibiteurs YAP/TEAD d'Inventiva associés à des approches de chimiothérapie existantes pourraient atténuer la résistance aux traitements médicamenteux et resensibiliser les cellules cancéreuses résistantes à la chimiothérapie. À la suite de ces résultats prometteurs, Inventiva a décidé d'étendre ses recherches à d'autres indications en oncologie et à d'autres stratégies d'association dans lesquelles les traitements de référence se sont révélés inefficaces et où l'activation de YAP intervient.

La sélection du candidat médicament pour le programme YAP/TEAD en oncologie se poursuit et le démarrage de son développement préclinique est prévu au cours de cette année.

1.2.2. Partenariats de recherche avec Abbvie et Boehringer Ingelheim

Lancement par AbbVie d'une nouvelle étude clinique avec ABBV-157 le candidat médicament issu de sa collaboration avec Inventiva

AbbVie a initié une nouvelle étude clinique avec ABBV-157, le candidat médicament issu de sa collaboration avec Inventiva, visant à évaluer la pharmacocinétique, l'innocuité et la tolérance du composé chez des volontaires sains et des patients atteints de psoriasis en plaque chronique. Inventiva reste éligible à recevoir des paiements d'étape en fonction de l'avancement du projet ainsi que des redevances sur les ventes futures.

1.2.3. Autres événements

Evolution du Conseil d'administration d'Inventiva

A la suite du vote de l'Assemblée Générale Mixte d'Inventiva qui s'est tenue le 27 mai 2019, Nawal Ouzren et Heinz Maeusli ont été nommés comme membres du Conseil d'Administration de la Société. Leur mandat sera en cours jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

A ce titre, Mme Nawal Ouzren et Mr Heinz Maeusli remplacent Mr Chris Newton, Mme Nanna Lüneborg et Mr Jean-Louis Junien dont les mandats d'administrateurs ont officiellement pris fin. Mr Jean-Louis Junien se concentre désormais sur le Conseil Scientifique d'Inventiva. Par ailleurs, lors de l'Assemblée Générale Mixte, les mandats d'administrateurs de Frédéric Cren, Pierre Broqua, CELL + et Pienter-Jan BVBA ont été renouvelés et seront effectifs jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Désormais, le Conseil d'administration est composé de sept administrateurs, dont trois femmes, Mesdames Annick Schwebig (en sa qualité de représentante permanente de la société CELL+), Lucy Lu (en sa qualité de représentante permanente de la société Sofinnova Partners) et Nawal Ouzren, soit 42,8 % des administrateurs.

Création du Conseil Scientifique (Scientific Advisory Board, SAB)

Inventiva a annoncé mi-juin 2019 la création de son Conseil Scientifique (Scientific Advisory Board, SAB) ayant pour mission d'apporter à la direction de la Société des avis scientifiques et des conseils sur ses activités de R&D et son portefeuille de produits. Le SAB couvre les domaines de recherche clés d'Inventiva, en particulier la NASH, la MPS et l'oncologie. Dans le cadre de ses fonctions, il soutient également la direction d'Inventiva sur les aspects précliniques et cliniques des programmes de développement de la Société et sa politique scientifique générale, y compris les cibles, les domaines de recherche, les partenariats et l'accès au marché. Depuis, Andrew Shenker, M.D., PhD en médecine et pharmacologie et le Dr. Kenneth Cusy, Chef du Service d'Endocrinologie, Diabète & Métabolisme dans le Département de Médecine de l'Université de Floride, ont rejoint le SAB pour lui apporter leurs expertises complémentaires dans les maladies rares et les thérapies génétiques ainsi que dans la NASH.

Signature et mise en œuvre d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) à la suite de l'arrêt du programme dans la SSc

Suite à l'arrêt du programme dans la SSc en février 2019, consécutif à la non atteinte du critère d'évaluation principal dans l'étude clinique de Phase IIb FASST, la Société a mis en œuvre un PSE au cours du 2ème trimestre qui a fait l'objet d'un accord d'entreprise signé le 11 juin 2019 ; avec le non-renouvellement des contrats à durée déterminée, l'effectif total de la Société sera ramené de 118 à environ 90 employés d'ici la fin du troisième trimestre.

Nouveaux plans d'AGA et de BSA

Le 28 juin 2019, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de l'attribution de deux plans d'émissions d'actions gratuites ("AGA") à des salariés ainsi que l'émission de 10 000 Bons de Souscriptions d'Actions ("BSA") au profit de M. David Nikodem, prestataire de services de la Société.

Pour plus de détails, se référer à la note 1.2 *Faits marquants* de la section 3.2 *Comptes sociaux résumés semestriels* du présent rapport financier semestriel.

1.3. Evénements récents et perspectives

► Lanifibranor

Enregistrement d'un nouveau brevet aux États-Unis renforçant la protection de lanifibranor

Le 20 août 2019, le bureau américain des brevets et des marques de commerce (United States Patent and Trademark Office – USPTO) a approuvé un nouveau brevet qui protège jusqu'en juin 2035 l'utilisation de lanifibranor dans le traitement de maladies fibrotiques. Ce nouveau brevet renforce aux États-Unis le portefeuille de brevets d'Inventiva couvrant lanifibranor, le candidat médicament phare de la Société, qui incluait déjà un brevet de Nouvelle Entité Chimique (New Chemical Entity – NCE) et un brevet protégeant l'utilisation de lanifibranor dans plusieurs maladies y compris la NASH.

Enregistrement d'un nouveau brevet européen renforçant et étendant la protection de lanifibranor

Le 28 août 2019, l'Office Européen des Brevets (OEB) a approuvé un nouveau brevet qui protège jusqu'en juin 2035 l'utilisation de lanifibranor dans 38 pays européens dans le traitement de nombreuses maladies fibrotiques dont la NASH. Ce nouveau brevet renforce et étend la durée de la protection de lanifibranor en Europe qui y était déjà établie avec le brevet de composé (New Chemical Entity, NCE) lequel expirera au mois d'août 2031 (cette date d'expiration tient compte d'une éventuelle prolongation de cinq ans pour compenser les délais réglementaires liés à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché). En plus de l'Europe, l'utilisation de lanifibranor dans diverses indications fibrotiques dont la NASH est déjà protégée aux États-Unis. Inventiva a déposé des demandes de brevet ayant des caractéristiques similaires dans d'autres marchés de référence de l'industrie pharmaceutique, dont la Chine et le Japon, qui sont en cours d'examen.

Inventiva franchit une étape clé avec la fin du recrutement des patients dans son étude clinique de Phase IIb avec lanifibranor dans la NASH

Le 4 septembre 2019, la Société indique que 247 patients ont été randomisés dans l'étude de Phase IIb NATIVE, soit plus que l'objectif initial de 225 patients suite à une accélération des inclusions ces derniers mois. Les patients ont été recrutés principalement dans des sites en Australie, au Canada, aux

États-Unis et en Europe. L'objectif de recrutement de patients atteints d'une forme sévère de NASH a été atteint, car environ 73% d'entre eux ont un score NAS supérieur ou égal à six, et 76% ont un score de fibrose égal à F2 ou F3. Par ailleurs, plus de 40% des patients inclus dans l'étude sont atteints d'un diabète de type 2 (T2DM), ce qui permettra à Inventiva d'effectuer les sous-analyses prévues dans ce groupe clé de patients, chez qui la capacité de lanifibranor à améliorer la sensibilité à l'insuline devrait être particulièrement bénéfique. Début septembre, 146 patients avaient déjà achevé avec succès l'étude de 6 mois, confirmant la bonne tolérance du traitement. La publication des principaux résultats de l'étude est prévue pour le 1er semestre 2020. La fin du recrutement des patients dans l'étude NATIVE intervient après trois réunions du *Data Safety Monitoring Board* (DSMB), qui avait examiné les données de sécurité des patients et recommandé à chaque fois la poursuite de l'étude sans modification du protocole, confirmant ainsi le profil de sécurité favorable de lanifibranor.

Avis positif du quatrième et dernier DSMB de l'étude clinique de Phase IIb avec lanifibranor dans la NASH

Le 10 septembre 2019, Inventiva a annoncé avoir reçu l'avis positif du quatrième et dernier (DSMB de l'étude clinique de Phase IIb NATIVE évaluant lanifibranor dans la NASH). Aucun problème de sécurité n'a été constaté et, comme lors des trois premières réunions du DSMB, celle-ci a recommandé que l'étude se poursuive sans modification du protocole. Ces conclusions sont d'autant plus significatives que la revue des données de sécurité a porté sur 228 patients dont 139 patients traités pendant toute la durée de l'étude. Cette recommandation positive confirme le bon profil de sécurité de lanifibranor. Suite aux conclusions positives du dernier DSMB et la fin du recrutement des patients dans l'étude annoncée le 4 septembre 2019, Inventiva confirme la publication des résultats de l'étude au 1er semestre 2020.

Etude clinique de Phase II évaluant lanifibranor dans le traitement de la stéatose hépatique non alcoolique (NAFLD) chez des patients atteints du diabète de type 2

L'étude menée à l'Université de Floride, à Gainesville, avec lanifibranor dans le traitement de la NAFLD chez des patients atteints de diabète de type 2 se poursuit. A la suite du retard pris dans le recrutement des patients, le Professeur Cusi, principal investigateur de l'étude, estime désormais pouvoir publier les résultats complets de l'étude au deuxième semestre 2020 et de fournir des données intermédiaires au premier semestre 2020. Ce retard dans l'étude menée n'affecte en aucun point le plan de développement clinique de lanifibranor dans la NASH, mené par la Société.

► Odiparcil

Le développement d'odiparcil progresse avec le recrutement des premiers patients dans une nouvelle étude biomarqueur menée chez des adultes et enfants atteints de la MPS VI

Le 2 septembre 2019, une étude de biomarqueurs chez des patients atteints de MPS VI a été lancée. Menée aux Etats-Unis, au centre de recherche de l'hôpital pour enfants d'Oakland, Californie (UCSF Benioff Children's Hospital), par le Dr Paul R. Harnatz, cette étude évaluera les taux de glycosaminoglycanes dans les leucocytes (leukoGAGs) chez trois enfants et dans la peau (skinGAGs) chez trois patients adultes atteints de la MPS VI avant et après un traitement enzymatique de remplacement (TER), ainsi que chez six volontaires sains de même âge. Cette étude fait partie de la stratégie d'Inventiva de développer des biomarqueurs qui permettront d'évaluer l'efficacité d'odiparcil, le candidat médicament de la Société pour le traitement de la MPS, dans la réduction des leukoGAGs et des skinGAGs. Cette approche a été lancée suite à la recommandation de la Food and Drug Administration (FDA) quant à l'importance des biomarqueurs dans des maladies telles que les MPS I. Les résultats de cette étude sont attendus au premier semestre 2020. Une première étude biomarqueur menée à l'initiative d'Inventiva avait montré que malgré l'administration du TER, le traitement de

référence actuel, les taux de leukoGAGs restaient très élevés et qu'ils n'étaient pas modifiés une heure après l'administration du TER, alors que l'activité de l'enzyme arylsulfatase B2 était très élevée. Cette découverte suggère que les taux de leukoGAGs pourraient être réduits davantage avec un nouveau traitement, tel qu'odiparcil.

L'évaluation du niveau des leukoGAGs et des skinGAGs est réalisée dans l'étude clinique de Phase IIa iMProveS (improve MPS treatment) en cours évaluant odiparcil dans le traitement des patients atteints de la MPS VI.

► **Autres évènements significatifs**

Augmentation de capital de 8,2 millions d'euros souscrite par des investisseurs américains et européens de premier plan dans le secteur des biotechnologies

Le 18 septembre 2019, Inventiva a réalisé avec succès une augmentation de capital de 8,2 millions d'euros souscrite par New Enterprise Associates (NEA), un investisseur américain de premier plan dans le secteur des biotechnologies, et par BVF Partners L.P.BVF et Novo Holdings A/S, deux actionnaires existants de la Société. L'augmentation de capital social a été réalisée au cours de la clôture en date du 18 septembre 2019 sans décote. Par ailleurs, Sofinnova Partners, membre du Conseil d'administration et actionnaire existant de la Société, au travers de son fonds Sofinnova Crossover I Fund, un des leaders du capital-risque spécialisé dans les sciences de la vie, a fait part de son intention d'acquérir, dans le cadre d'une prochaine levée de fonds susceptible d'intervenir d'ici la fin du mois d'octobre 2019, jusqu'à 313.936 actions de la Société à des conditions similaires à l'augmentation de capital du 18 septembre 2019 sous réserve des conditions de marché et conformément aux délégations financières.

Le produit brut de l'opération s'élève à 8,2 millions d'euros et sera principalement dédié aux activités de recherche et développement de la Société, dont le développement des produits candidats de la Société, notamment lanifibranor et odiparcil. Cette augmentation de capital (qui ne comprend pas l'éventuelle participation de Sofinnova lors d'une prochaine opération) permet également d'assurer la poursuite des activités de la Société jusqu'à la fin du troisième trimestre 2020, au-delà de la publication des résultats de l'étude clinique de Phase IIb NATIVE évaluant le lanifibranor dans le traitement de la stéatohépatite non alcoolique (NASH).

A l'issue des opérations de règlement-livraison réalisées le 20 septembre 2019, le capital social d'Inventiva s'élève à 265 321,76 euros divisé en 26 532 176 actions. Les Actions Nouvelles sont assimilables aux actions existantes de la Société et ont été admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

► **Prochaines étapes clés attendues**

- Résultats de l'étude clinique de Phase IIa iMProveS (d'ici fin 2019)
- Résultats de l'étude clinique de Phase IIb NATIVE (premier semestre 2020)
- Paiement d'étapes par AbbVie pour ABBV-157 (premier semestre 2020)

1.4. Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés au chapitre 2 du Document de Référence 2018.

1.5. Analyse des résultats

1.5.1. Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

Produits opérationnels <i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2019	1^{er} semestre 2018 <i>retraité</i>
Chiffre d'affaires	1 333	1 402
Chiffre d'affaires	1 333	1 402
Crédit d'impôt recherche	2 198	2 744
Subventions	-	10
Autres produits d'exploitation	2 198	2 754
Total chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation	3 531	4 156

Chiffre d'affaires

La diminution du chiffre d'affaires de 0,1 million d'euros, ou 5%, comparativement au premier semestre 2018, s'explique principalement par l'arrêt des prestations de recherches effectués dans la cadre du contrat de partenariat avec AbbVie, partiellement compensé par la hausse des revenus liés aux prestations de recherche fournies à EnyoPharma et au partenariat avec Boehringer Ingelheim.

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation diminuent de 0,6 million d'euros, ou 20%, par rapport au premier semestre 2018. Cette diminution s'explique principalement par trois demandes rectificatives liées aux crédits impôt recherche (« CIR ») au titre des exercices 2014, 2015 et 2017 faites au cours du premier semestre 2018 pour un montant total de 0,7 million d'euros.

1.5.2. Charges opérationnelles

Charges opérationnelles <i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2019	1^{er} semestre 2018 <i>retraité</i>
Frais de recherche et développement	(19 646)	(15 926)
Marketing - Développement commercial	(135)	(107)
Frais généraux et administratifs	(3 132)	(3 056)
Total charges opérationnelles	(22 913)	(19 090)

L'augmentation des charges opérationnelles de 3,8 millions d'euros, ou 20%, par rapport au premier semestre 2018 s'explique principalement par l'augmentation des frais de recherche et développement de 3,7 millions d'euros (se référer aux détails ci-dessous).

1.1.1.1. Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement se répartissent de la manière suivante :

Frais de recherche et développement <i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2019	1^{er} semestre 2018 <i>retraité</i>
Consommables	(973)	(1 111)
Energie et fluides	(277)	(269)
Brevets	(213)	(213)
Etudes	(11 771)	(8 679)
Maintenance	(458)	(486)
Honoraires	(156)	(44)
Systèmes d'informations	(383)	(403)
Charges de personnel	(4 403)	(3 940)
Dépréciations, amortissements et provisions	(533)	(322)
Autres frais de recherche	(481)	(460)
Total frais de recherche et développement	(19 646)	(15 926)

L'augmentation des frais de recherche de 3,7 millions d'euros, ou 23%, s'explique principalement par :

- la hausse 3,1 millions d'euros, ou 36 %, des dépenses d'études engagées dans les projets en phase de recherche et développement, notamment lanifibranor et odiparcil ; et,
- la hausse de 0,5 million d'euros, ou 12%, des charges de personnel.

Ces variations sont détaillées ci-dessous.

► Lanifibranor

Les dépenses d'étude engagées sur le projet lanifibranor ont augmenté de 2,4 millions d'euros, ou 41%, par rapport au premier semestre 2018 pour atteindre 8,2 millions d'euros sur le premier semestre 2019.

Dans la continuité des périodes précédentes, les dépenses du premier semestre 2019 liées à lanifibranor se répartissent en deux principales catégories :

- (i) les activités liées aux études cliniques de phase II pour le traitement de la NASH (NATIVE et Investigator Initiated Trial conduit par le Professeur Cusi) et de la dcSSc (Fasst) ainsi que quatre études de phase I ; et,
- (ii) les activités de développement incluant principalement le développement pharmaceutique et, dans une moindre mesure, les études précliniques de pharmacologie et de toxicologie chez l'animal ainsi que les obligations réglementaires.

Les frais liés aux **activités d'études cliniques** ont notamment porté sur les développements suivants sur la période:

Traitement de la NASH

- Poursuite de l'étude NATIVE de Phase IIb avec la continuité des activités réglementaires, l'ouverture de nouveaux sites (Etats-Unis, Pologne et Slovaquie), le suivi de l'étude, l'analyse

des échantillons biologiques ainsi que l'approvisionnement des unités de traitement et la location de fibroscans ;

- Recrutement des premiers patients dans l'étude du Professeur Cusi.

Traitement de la dcSSc

- Finalisation de l'étude FASST de phase IIb avec la gestion et l'analyse des données ;
- Démarrage de la clôture des centres.

Etudes de phase I

Des frais ont également été engagés sur le premier semestre 2019 dans le cadre de quatre études de phase I initiées en 2018.

Les frais liés aux **activités de développement** du premier semestre 2019 concernent principalement :

- le développement pharmaceutique consistant principalement à poursuivre les activités d'optimisation du procédé de synthèse de lanifibranor et, dans une moindre mesure, aux études de stabilité ;
- les activités réglementaires liées aux différents programmes. Les dépenses concernent principalement :
 - des collaborations avec des experts cliniciens, réglementaires, statisticiens, en qualité, scientifiques et d'opérations cliniques, permettant à Inventiva d'assurer la réalisation des essais en cours avec la qualité requise ; et,
 - la préparation de documents à destination des autorités américaines et européennes dans le cadre des programmes SSc et NASH ;
- la poursuite des études *in vitro* et chez l'animal réalisées en collaboration avec des experts reconnus dans les domaines thérapeutiques afin d'améliorer la connaissance des effets de lanifibranor et son mécanisme d'action ;

► **Odiparcil**

Les dépenses d'études engagées sur le projet odiparcil ont augmenté de 49% pour atteindre 2,8 millions d'euros sur le premier semestre 2019, ce qui représente une augmentation de 0,9 million d'euros par rapport au premier semestre 2018.

Les dépenses d'études portent sur (i) le développement clinique et (ii) le développement préclinique.

Au cours de ce premier semestre 2019, les frais d'études relatifs au **développement clinique** s'élèvent à 1,9 million d'euros et sont notamment liés :

- la poursuite de l'étude de phase IIa iMProveS incluant 20 patients. Les coûts encourus concernent principalement les différents fournisseurs impliqués dans l'étude, la CRO et le centre d'investigation ;
- la production du composant de départ nécessaire à la fabrication d'un nouveau lot d'odiparcil pour les études à venir.

Les frais d'études relatifs au **développement préclinique** engagés sur le premier semestre 2019 s'élèvent à 0,9 million d'euros et concernent principalement :

- les activités CMC, pharmacologique, toxicologique et d'élaboration des biomarqueurs ;
- les activités de développement du conditionnement et du médicament ; et,
- les frais de conseils et de dépôt relatifs aux activités réglementaires dans le cadre des études iMProveS et Safe-KIDDS.

► YAP/TEAD

Les dépenses d'études sur le projet YAP/TEAD ont augmenté de 0,1 million d'euros soit 20% par rapport au premier semestre 2018 pour atteindre un montant de 0,7 million d'euros sur le premier semestre 2019.

Les frais d'études engagés au premier semestre 2019 sont principalement liés à :

- l'évaluation de composés identifiés lors d'essais *in vitro* et *in vivo* de toxicologie précoce ;
- la synthèse chimique de composés identifiés pour les essais toxicologique *in vivo* ; et,
- les frais de conseils (chimie médicinale, biologie, toxicologie, etc.).

Par ailleurs, la hausse des frais de recherche et développement provient également de la hausse des frais de personnel de 0,5 million d'euros, soit 12%, qui s'explique par le renforcement du pôle développement au cours de l'exercice 2018 pour environ 0,3 million d'euros et l'impact de la mise en place de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions et de bons de souscriptions d'actions sur la fin de l'exercice 2018 et 2019 (se référer également à la note 4.2 "*Charges opérationnelles*" de la section 3.2 *Comptes résumés semestriels* du présent rapport financier semestriel).

1.1.1.2. Dépenses de *marketing* et de développement commercial

Les frais de *marketing* et de développement commercial se répartissent de la manière suivante :

Marketing – Développement commercial <i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2019	1^{er} semestre 2018 <i>retraité</i>
Système d'information	(4)	(5)
Charges de personnel	(97)	(97)
Autres charges opérationnelles	(34)	(5)
Total dépenses de <i>marketing</i> et de développement commercial	(135)	(107)

1.1.1.3. Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se répartissent de la manière suivante :

Frais généraux et administratifs <i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2019	1^{er} semestre 2018 <i>retraité</i>
Honoraires	(662)	(759)
Systèmes d'informations	(24)	(29)
Charges support (dont taxes)	(297)	(314)
Charges de personnel	(1 312)	(1 139)
Dépréciations, amortissements et provisions	(89)	(94)
Autres frais généraux et administratifs	(750)	(721)
Total frais généraux et administratifs	(3 132)	(3 056)

Les frais généraux et administratifs augmentent de 0,1 million d'euros, ou 3%, par rapport au premier semestre 2019. Cette variation s'explique principalement par:

- L'augmentation de la charge liée aux plans d'AGA mis en place à la fin du premier semestre 2019 et le renforcement du service juridique début 2019, augmentant les charges de personnel par rapport au premier semestre 2018 ; partiellement compensée par,
- La diminution relative des coûts de conseils.

1.5.3. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont présentés ci-dessous :

Résultat opérationnel <i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2019	1^{er} semestre 2018 <i>retraité</i>
Autres produits opérationnels	36	1 932
Autres charges opérationnelles	(1 309)	(3 073)
Autres produits et charges opérationnels	(1 274)	(1 140)

Sur le premier semestre 2018, les autres produits et charges opérationnels non courants étaient liés au contrôle fiscal des exercices 2013, 2014 et 2015 et plus particulièrement au volet taxe sur les salaires (se référer également à la note 3.9 *Provisions* et 4.3 *Autres produits (charges) opérationnels* de la section 3.2 *Comptes sociaux résumés semestriels*) suite auquel une charge à payer, un produit à recevoir et une provision ont été comptabilisés.

Sur le premier semestre 2019, les procédures restent en cours et aucun évènement significatif n'est venu modifier la situation reflétée dans les comptes de la Société au 31 décembre 2018. Les autres charges opérationnelles sont principalement constituées d'une charge à payer relative au PSE pour un montant de 1,1 million d'euros (pour plus de détails, se référer à la note 1.2 *Faits marquants* de la section 3.2 *Comptes sociaux résumés semestriels* du présent rapport financier semestriel).

1.5.4. Résultat financier

Les produits et charges composant le résultat financier sont présentés ci-dessous :

Résultat financier <i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2019	1^{er} semestre 2018 <i>retraité</i>
Revenus des équivalents de trésorerie	145	45
Gains de change	9	11
Total produits financiers	153	56
Charges d'intérêts financiers	(4)	(2)
Pertes sur équivalents de trésorerie	-	(63)
Pertes de change	(30)	(17)
Autres charges financières	-	(85)
Charges d'actualisation	(8)	(6)
Total charges financières	(42)	(172)
Résultat financier	111	(116)

Le résultat financier augmente de 0,2 million d'euros par rapport au premier semestre 2018. Cette augmentation s'explique principalement par la meilleure performance des équivalents de trésorerie liée à une amélioration conjoncturelle des marchés obligataires.

1.5.5. Impôts sur les sociétés

En application de la norme IAS 34, la charge d'impôt sur le résultat au titre de chaque période intermédiaire est ajustée sur la base de la meilleure estimation du taux d'impôt annuel moyen pondéré attendu pour la totalité de l'exercice.

Impôt courant

Sur les premiers semestres 2018 et 2019, la Société est en pertes fiscales, aucun impôt courant n'est donc comptabilisé.

Impôts différés

La recouvrabilité des impôts différés n'étant pas estimée probable dans les périodes à venir en raison des incertitudes inhérentes à l'activité de la Société, aucun impôt différé actif n'est reconnu au 30 juin 2018 et 2019.

La charge d'impôt enregistrée sur le premier semestre 2018 correspond à la variation des impôts différés relatifs à la provision pour indemnités de retraite.

1.5.6. Résultat net

La perte nette s'élève à 20,5 millions d'euros sur le premier semestre 2019 contre 16,2 millions d'euros pour le premier semestre 2018, soit une perte additionnelle de 4,4 millions d'euros.

1.6. Analyse de la situation financière

1.6.1. Actif non courant

Actif non courant <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018
Immobilisations incorporelles	1 396	1 543
Immobilisations corporelles	4 174	4 261
Autres actifs non courants	3 103	2 374
Actif non courant	8 672	8 178

L'actif non courant augmente de 0,5 million d'euros, ou 6%, par rapport au 31 décembre 2018.

Cette variation provient principalement de :

- L'augmentation des autres actifs non courants pour un montant de 0,8 million d'euros, est majoritairement due à un dépôt à terme souscrit au cours du premier semestre pour un montant de 0,7 million d'euros (se référer à la note 3.3 *Autres actifs non courants* de la section 3.2 *Comptes sociaux résumé semestriels* du présent rapport financier semestriel) ; et,
- La diminution de la valeur nette des immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant de 0,2 millions d'euros due principalement à l'amortissement annuel des immobilisations (se référer à la note 3.1 *Immobilisations incorporelles* et 3.2 *Immobilisations corporelles* de la section 3.2 *Comptes sociaux résumé semestriels* du présent rapport financier semestriel).

1.6.2. Actif courant

Actif courant <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018
Stocks	433	410
Clients et comptes rattachés	10	6
Créances d'impôt	11 635	9 434
Autres actifs courants	3 234	5 093
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37 064	56 692
Actif courant	52 375	71 634

L'actif courant diminue de 19,3 millions d'euros, ou 27%, par rapport au 31 décembre 2018.

Cette variation provient principalement de la diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 19,6 millions d'euros, ou 35%, qui s'explique par la poursuite des programmes de recherche et notamment ceux concernant lanifibranor et odiparcil (se référer également à la section 2. *Trésorerie et Capitaux* du présent rapport financier semestriel).

Dans une moindre mesure, la diminution de l'actif courant s'explique également par :

- la diminution des autres créances de 1,9 million d'euros, ou 37%, suite au remboursement sur le premier semestre 2019 des crédits de TVA gelés par l'administration fiscale au 31 décembre 2018 ; compensée par,
- l'augmentation des créances d'impôt de 2,2 millions d'euros, ou 23%, liée à l'enregistrement du CIR au titre du premier semestre 2019 alors que les paiements des CIR relatifs aux exercices 2018 et 2017 n'ont pas encore été reçus.

1.6.3. Capitaux propres

Capitaux propres <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018
Capital	224	223
Primes d'émission	77 478	77 460
Résultat	(20 545)	(33 617)
Réserves	(15 538)	17 530
Total Capitaux propres	41 619	61 596

Les capitaux propres de la Société diminuent de 20 millions d'euros, ou 32%, par rapport au 31 décembre 2018.

Les mouvements de capitaux propres intervenus sur la période du 1er janvier 2019 au 30 juin 2019 sont décrits de manière détaillée dans la note 3.7 *Capitaux propres* de la section 3.2 *Comptes sociaux résumés semestriels* du présent rapport financier semestriel.

1.6.4. Passif non courant

Passif non courant <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018
Dettes financières à long terme	23	74
Provisions - part long terme	358	358
Provisions pour retraites	1 062	1 029
Passifs sur contrats – part long terme	1 524	1 673
Passif non courant	2 968	3 134

Le passif non courant diminue de 0,2 million d'euros, ou 5%, par rapport au 31 décembre 2018. Cette diminution s'explique principalement par la reprise progressive des passifs sur contrats liée à l'avancement du partenariat de recherche avec Boehringer Ingelheim (se référer à la note 3.12 *Passifs sur contrats* de la section 3.2 *Comptes sociaux résumés semestriels* du présent rapport financier semestriel).

1.6.5. Passif courant

Passif courant <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018
Dettes financières à court terme	233	151
Provisions - part court terme	1 176	1 140
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 837	8 372
Passifs sur contrats – part court terme	374	548
Autres passifs courants	5 839	4 871
Passif courant	16 460	15 082

Le passif courant augmente de 1,4 million d'euros, soit 9%, comparativement au 31 décembre 2018.

Cette évolution s'explique principalement par :

- l'enregistrement d'une charge à payer relative au PSE dont l'accord a été signé le 11 juin 2019 pour un montant de 1,0 million d'euros au 30 juin 2019 ; et,
- dans une moindre mesure, l'augmentation des dettes fournisseurs et comptes rattachés pour un montant de 0,5 million d'euros par rapport au 31 décembre 2018 en lien avec l'augmentation des frais engagés dans les programmes de recherche et développement.

1.7. Autres informations comptables et financières

Inventiva applique depuis le 1er janvier 2018 la norme IFRS 15 - *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients*, en remplacement des normes IAS 18 - *Produits des activités ordinaires*, IAS 11 - *Contrats de construction* et les interprétations correspondantes.

Dans son rapport financier semestriel au 30 juin 2018, la méthode de transition à IFRS 15 retenue par la Société était la méthode de l'impact cumulatif (sans mesure de simplification pratique), avec pour effet une première application de cette norme à sa date d'entrée en vigueur (c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2018). Depuis ses états financiers annuels 2018, la Société a modifié sa méthode de transition et a adopté la méthode de transition rétrospective complète, permettant de présenter une année comparative 2017 retraitée et par conséquent d'améliorer la comparabilité et faciliter la présentation des activités d'Inventiva d'année en année. Par ailleurs, à l'occasion de ce changement de méthode de transition, certaines hypothèses concernant le taux d'avancement ont été affinées.

En conséquence de ces changements, les revenus des états financiers comparatifs 2018 sont impactés comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	IFRS 15 ajusté	IFRS 15 publié	Diff.
30 juin 2018 (6 mois)	1,4	1,3	0,1

Ces impacts liés à la première application de la norme IFRS 15 n'ont aucun impact sur le chiffre d'affaires total généré par les contrats et sur les flux de trésorerie, seul le rythme de comptabilisation du chiffre d'affaires est modifié et, en conséquence, le résultat net de la période.

2. Trésorerie et Capitaux

Le présent chapitre est consacré à la présentation des informations concernant les capitaux propres, les liquidités et les sources de financement de la Société pour le semestre clos le 30 juin 2019 et l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2.1. Trésorerie

Trésorerie nette <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018
OPCVM et certificats de dépôt	4 006	-
Autres équivalents de trésorerie	8 016	41 767
Liquidités	25 043	14 925
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37 064	56 692

Au 30 juin 2019 comme au 31 décembre 2018, les disponibilités et valeurs mobilières de placement détenues par la Société sont essentiellement placées dans des OPCVM monétaires et des comptes à terme mobilisables rapidement en cas de besoin de liquidités.

Ces disponibilités et valeurs mobilières de placement servent à financer les activités de la Société, et notamment ses frais de R&D. La diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 19,6 millions, ou 35%, est principalement liée à la poursuite des activités de recherche de la Société.

Après déduction des dettes financières, la Société est en situation de trésorerie nette positive. Les emprunts sont présentés en section 2.1.2 *Financement par emprunt bancaire* ci-après.

Analyse de l'endettement financier <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(37 064)	(56 692)
Passif financier courant ⁽¹⁾	233	151
Endettement financier courant (A)	233	151
Passif financier non courant	23	74
Endettement financier non courant (B)	23	74
Endettement financier (A) + (B)	256	225
Endettement financier net	(36 808)	(56 467)

A l'exception des comptes à terme nantis comptabilisés dans les actifs non courants pour un montant total de 0,8 million d'euros au 30 juin 2019, la Société n'est confrontée à aucune restriction quant à la disponibilité de sa trésorerie.

2.1.1. Apports en capital

Au 30 juin 2019, le capital social de la Société s'élevait à 223 721,77 euros, en augmentation de 1 149 euros comparativement au 31 décembre 2018. Cette augmentation est liée à :

- L'exercice de 274 BSPCE par certains salariés, donnant lieu à l'émission de 27 400 actions ordinaires nouvelles, soit un montant nominal de 274 euros (majoré d'une prime d'émission de 17 693 euros) ;
- L'acquisition d'AGA par les salariés de la Société le 26 janvier 2019, donnant lieu à l'émission de 10 000 actions ordinaires nouvelles, soit une augmentation de capital de 100 euros ; et,
- L'acquisition d'AGA par les salariés de la Société le 18 avril 2019, donnant lieu à l'émission de 77 500 actions ordinaires nouvelles, soit une augmentation de capital de 775 euros.

Les augmentations de capital de la Société effectuées antérieurement au 1^{er} janvier 2019 ont été la principale source de financement de la Société depuis sa création, pour plus de détails, voir la section 4.5.2.1 *Financement par le capital* du document de référence 2018.

2.1.2. Financement par emprunt bancaire

Analyse de l'endettement financier <i>en milliers d'euros</i>	Emprunt CA 2015	Emprunt CIC 2015	Emprunt SG 2015	Autres ⁽¹⁾	Total
Dette au 31 décembre 2018	78	52	90	5	292
+ encaissements	-	-	-	2	2
- remboursements	(29)	(18)	(26)	-	(73)
Dette au 30 juin 2019	49	34	64	7	154

⁽¹⁾dont intérêts courus sur emprunts s'élevant à 7 milliers d'euros au 30 juin 2019

L'endettement financier s'élève à 0,2 million d'euros au 30 juin 2019 contre 0,3 million d'euros au 31 décembre 2018. La Société n'a souscrit aucun nouvel emprunt bancaire au cours du premier semestre 2019.

La Société a conclu trois emprunts distincts auprès des établissements de crédit Crédit Agricole, CIC – Lyonnaise de banque et Société Générale, tels que décrits en section 4.5.2.2 *Financement par emprunt bancaire* du document de référence 2018.

A l'exception du nantissement lié à l'emprunt souscrit auprès de la Société Générale, ces emprunts ne contiennent aucun engagement financier de la Société (se référer à la note 5.1 *Engagements hors bilan* en Section 3. *Etats financiers semestriels* du présent rapport financier semestriel).

L'échéancier des emprunts et dettes assimilées au 30 juin 2019 est le suivant :

30 juin 2019 <i>en milliers d'euros</i>	Moins d'un an	Entre un et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires	134	13	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées ⁽¹⁾	7	-	-	-
Total emprunts et dettes assimilées	141	13	-	-

⁽¹⁾ dont intérêts courus sur emprunts

2.1.3. Financement par le CIR

Grâce à son statut de PME européenne, la Société obtient le versement du CIR durant l'exercice suivant son attribution. En conséquence, le flux de trésorerie relatif au CIR sur un exercice correspond au montant du CIR calculé sur les dépenses éligibles supportées pendant l'exercice précédent.

Sur le premier semestre 2019, la Société n'a pas encore reçu le remboursement de son CIR calculé sur les dépenses éligibles des exercices 2017 et 2018 et ne peut prévoir à quel moment celui-ci aura lieu.

L'évolution du CIR sur les périodes closes au 30 juin 2019 et au 30 juin 2018 est la suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2019	1^{er} semestre 2018 <i>retraité</i>
Impact résultat du CIR	2 198	2 744
Impact trésorerie du CIR	-	-

Au 30 juin 2019, l'impact résultat du CIR comprend 2,2 millions d'euros relatifs au CIR calculé sur les dépenses éligibles du premier semestre 2019.

La diminution de 0,6 million d'euros par rapport au premier semestre 2018 s'explique principalement par trois déclarations rectificatives relatives aux CIR au titre des exercices 2014, 2015 et 2017 enregistrées sur le premier semestre 2018 pour un montant total de 0,7 million d'euros.

2.2. Analyse des flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous résume les flux de trésorerie de la Société pour les périodes closes au 30 juin 2019 et 30 juin 2018:

Flux de trésorerie	1^{er} semestre 2019	1^{er} semestre 2018
<i>en milliers d'euros</i>		<i>retraité</i>
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(18 668)	(15 282)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(839)	(136)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(120)	32 339
Variation de la trésorerie	(19 627)	16 921

Au cours des premiers semestres 2018 et 2019, les principaux besoins de financement de la Société ont été les suivants :

- Financement des activités, y compris du besoin en fonds de roulement: les flux nets de trésorerie consommés par l'activité s'élèvent respectivement à 18,8 millions d'euros et 15,3 millions d'euros pour les premiers semestres 2019 et 2018. Ils sont principalement dus aux frais de recherche et développement, qui s'élèvent à 19,6 millions d'euros et 15,9 millions d'euros pour les exercices 2019 et 2018 respectivement, et dans une moindre mesure à la baisse du chiffre d'affaires.
- Financement des investissements : les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'élèvent respectivement à 0,8 million d'euros et 0,1 million d'euros pour les premiers semestres 2019 et 2018. Ils sont principalement dus aux acquisitions d'immobilisations corporelles, comprenant principalement du matériel de recherche et dans une moindre mesure des aménagements, qui s'élèvent respectivement à 0,1 million d'euros et 0,3 million d'euros, pour les premiers semestres 2019 et 2018 respectivement.
- Remboursements d'emprunts : les flux de trésorerie liés aux remboursements d'emprunts s'élèvent à 0,1 million d'euros pour le premier semestre 2019 contre 0,2 million d'euros pour le premier semestre 2018. Sur le premier semestre 2019, les opérations de financement comprennent également le remboursement de la dette de loyer pour 0,1 million d'euros, suite à l'application de la nouvelle norme IFRS 16 Contrats de location (se référer également à la note 2.1.2 *Impact de la première application de la norme IFRS 16* de la section 3.2 *Comptes sociaux résumés semestriels* du présent rapport financier semestriel).

La principale source de financement dont la Société a bénéficié provient d'une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires nouvelles effectuée sur le premier semestre 2018 et ayant permis de lever 32,5 millions d'euros.

2.2.1. Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

<i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2019	1^{er} semestre 2018 <i>retraité</i>
Résultat net de la période	(20 545)	(16 181)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dépréciations, Amortissements et provisions	587	1 657
Impôts différés et impôts courants	-	(9)
Crédits d'impôt	(2 201)	(2 812)
Coût de l'endettement financier net	0	3
Charge IFRS 2	718	503
Marge brute d'autofinancement	(21 445)	(16 839)
(Augmentation)/diminution des créances d'exploitation et diverses	1 632	(2 068)
Augmentation/(diminution) des dettes d'exploitation et diverses	1 109	4 067
(Augmentation)/diminution des stocks	(23)	(43)
Autres	59	(399)
Impôts, intérêts et variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	2 776	1 557
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(18 668)	(15 282)

La consommation de trésorerie liée aux activités opérationnelles augmente de 3,4 millions d'euros, ou 22%, comparativement au premier semestre 2018.

Cette hausse de besoin de trésorerie s'explique principalement par la baisse de la marge brute d'autofinancement sur le premier semestre 2019 de 4,6 millions d'euros. Celle-ci s'explique en grande partie par la hausse des charges opérationnelles de 3,8 millions d'euros en lien avec l'augmentation des dépenses de recherche et développement.

Cette diminution est partiellement compensée par l'amélioration du besoin en fonds de roulement lié à l'activité de 1,1 million d'euros, principalement due à la variation nette des créances et dettes d'exploitation pour un montant de 0,7 million d'euros.

2.2.2. Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les principaux flux de trésorerie liés aux activités d'investissement sur les périodes présentées sont les suivants :

<i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2019	1^{er} semestre 2018 <i>retraité</i>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(146)	(265)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Variation nette des autres actifs financiers non courants	(693)	129
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(839)	(136)

Sur le premier semestre 2019, le flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement est négatif et s'élève à 0,8 million d'euros. Il concerne essentiellement :

- des acquisitions d'immobilisations corporelles et plus particulièrement de matériels de recherche pour un montant de 0,1 million d'euros ; et,
- un nouveau nantissement consenti par la Société pour un montant de 0,7 million d'euros (se référer à la note 3.3 *Autres actifs non courants* de la section 3.2. *Comptes sociaux résumés semestriels* du présent rapport financier semestriel).

2.2.3. Flux de trésorerie liés aux activités de financement

<i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2019	1^{er} semestre 2018 <i>retraité</i>
Augmentation de capital	18	32 526
Remboursement d'emprunts	(73)	(187)
Remboursement des dettes de loyer	(65)	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(120)	32 339

Au premier semestre 2019, les flux nets de trésorerie constituent un besoin de financement alors qu'ils représentaient une ressource sur le premier semestre 2018. Cette variation s'explique par l'augmentation de capital par émission d'actions nouvelles effectuée sur le premier semestre 2018 pour 32,5 millions d'euros alors que seuls les exercices d'AGA et de BSPCE viennent augmenter le capital au cours du premier semestre 2019 pour 18 milliers d'euros (se référer à la note 3.7 *Capitaux propres* de la section 3.2 *Comptes sociaux résumés semestriels* du présent rapport financier semestriel).

Les dettes de loyers, pour un montant de 0,1 million d'euros sont comptabilisées à compter du 1^{er} janvier 2019 suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle norme IFRS 16 *Contrats de location* (se référer à la note 2.1.2 *Impact de la première application de la norme IFRS 16* de la section 3.2 *Comptes sociaux résumés semestriels* du présent rapport financier semestriel).

2.3. Sources de financement attendues

La trésorerie nette et équivalents s'élève à 37,1 millions d'euros au 30 juin 2019.

La Société a prévu les sources de financement suivantes pour son activité à venir :

- L'augmentation de capital effectué le 18 septembre 2019 pour 8,2 millions d'euros ;
- Les versements trimestriels et paiements d'étape prévus dans le cadre de son partenariat de recherche avec Boehringer Ingelheim ;
- Les versements de CIR ;
- Le financement des investissements par le recours à des emprunts bancaires pour un montant marginal ; et
- Les contrats de mise à disposition conclus en 2015 et 2016 décrits à la note 5.1 *Engagements hors bilan* de la section 3.2 *Comptes sociaux résumés semestriels* du présent rapport financier semestriel.

La trésorerie nette au 30 juin 2019, qui constitue la principale source de financement de la Société, et les entrées de trésorerie attendues de son activité, devraient permettre à la Société de financer ses activités sur la base des programmes déjà engagés jusqu'au troisième trimestre 2020.

3. Etats financiers semestriels

3.1. Rapport du Commissaire aux Comptes

Inventiva S.A.

Siège social : 50, rue de Dijon - 21121 Daix

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2019

Période du 1er janvier au 30 juin 2019

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes sociaux résumés semestriels de la société Inventiva S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes sociaux résumés semestriels ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes sociaux résumés semestriels avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1.2 de l'annexe "Impact de la première application de la norme IFRS 16" qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application, depuis le 1^{er} janvier 2019, de la norme IFRS 16.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes sociaux résumés semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes sociaux résumés semestriels.

Paris La Défense, le 24 septembre 2019

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Cédric Adens
Associé

3.2. Comptes sociaux résumés semestriels

Etat de la situation financière

(en milliers d'euros)

	Notes	30 juin 2019	31 décembre 2018
Immobilisations incorporelles	3.1	1 396	1 543
Immobilisations corporelles	3.2	4 174	4 261
Autres actifs non courants	3.3	3 103	2 374
Total Actif non courant		8 672	8 178
Stocks	3.4	433	410
Clients et comptes rattachés	3.5	10	6
Créances d'impôt	3.5	11 635	9 434
Autres actifs courants	3.5	3 234	5 093
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.6	37 064	56 692
Total Actif courant		52 375	71 634
Total actif		61 047	79 812
Capitaux propres	3.7	41 619	61 596
Dettes financières à long terme	3.8	23	74
Provisions - part long terme	3.9	358	358
Provisions pour retraites	3.10	1 062	1 029
Passif sur contrats – part long terme	3.12	1 524	1 673
Total Passif non courant		2 968	3 134
Dettes financières à court terme	3.8	233	151
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.11	8 837	8 372
Provisions - part court terme	3.9	1 176	1 140
Passifs sur contrats – part court terme	3.12	374	548
Autres passifs courants	3.11	5 839	4 871
Total Passif courant		16 460	15 082
Total passif et capitaux propres		61 047	79 812

Compte de résultat*(en milliers d'euros)*

	Notes	Semestre clos le	
		30 juin 2019	30 juin 2018 <i>retraité ⁽¹⁾</i>
Chiffre d'affaires	4.1	1 333	1 403
Autres produits d'exploitation	4.1	2 198	2 754
Frais de recherche et développement	4.2	(19 646)	(15 926)
Marketing – Développement commercial	4.2	(135)	(107)
Frais généraux et administratifs	4.2	(3 132)	(3 056)
Autres produits (charges) opérationnels	4.3	(1 274)	(1 140)
Résultat opérationnel		(20 656)	(16 074)
Produits financiers	4.4	153	56
Charges financières	4.4	(42)	(172)
Résultat financier		111	(116)
Produit (charge) d'impôt	4.5	-	9
Résultat Net		(20 545)	(16 181)
Résultat net de base/dilué par action (euros/action)		(0,93)	(0,86)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour le calcul du résultat de base/dilué par action	3.7	22 160 448	18 860 276

⁽¹⁾ Comptes retraités suite à la première application de la nouvelle norme IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients selon la méthode rétrospective complète (se référer à la note 2.1.3)

Etat du résultat global*(en milliers d'euros)*

	Semestre clos le	
	30 juin 2019	30 juin 2018
		<i>retraité ⁽¹⁾</i>
Résultat Net	(20 545)	(16 181)
Eléments recyclables en résultat	-	-
Variation de juste valeur	-	-
Effet d'impôt sur les éléments recyclables en résultat	-	-
Eléments non recyclables en résultat	(103)	24
Ecart actuariel sur engagements de retraite (IAS 19)	(103)	33
Effet d'impôt sur les éléments non recyclables en résultat	-	(9)
Résultat global	(20 648)	(16 157)

⁽¹⁾ Comptes retraités suite à la première application de la nouvelle norme IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients selon la méthode rétrospective complète (se référer à la note 2.1.3)

Etat des variations des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Notes	Capital social	Primes d'émission	Résultat net	Réserves	Capitaux propres
1er janvier 2019		223	77 460	(33 617)	17 530	61 596
Résultat net de la période		-	-	(20 545)	-	(20 545)
Ecarts actuariels nets d'impôt différé		-	-	-	(103)	(103)
Variation de juste valeur nette d'impôt différé		-	-	-	-	-
Résultat global de la période		-	-	(20 545)	(103)	(20 648)
Affectation du résultat 2018 retraité		-	-	33 617	(33 617)	-
Exercice BSAs, BSPCEs et AGAs	3.7	1	18	-	(1)	18
Paiements fondés sur des actions	3.7	-	-	-	718	718
Titres d'autocontrôle ⁽¹⁾	3.7	-	-	-	(65)	(65)
30 juin 2019		224	77 478	(20 545)	(15 538)	41 619

⁽¹⁾ Le solde des titres d'autocontrôle au 30 juin 2019 s'élève à 137 milliers d'euros contre 72 milliers d'euros au 1^{er} janvier 2019, soit une diminution de 65 milliers d'euros.

	Notes	Capital social	Primes d'émission	Résultat net	Réserves	Capitaux propres
1^{er} janvier 2018 retraité⁽²⁾		164	44 992	(19 083)	35 821	61 895
Résultat net de la période		-	-	(16 181)	-	(16 181)
Ecarts actuariels nets d'impôt différé		-	-	-	24	24
Variation de juste valeur nette d'impôt différé		-	-	-	-	-
Résultat global de la période		-	-	(16 269)	24	(16 245)
Affectation du résultat 2017 retraité ⁽²⁾		-	-	19 083	(19 083)	-
Emission d'actions ordinaires		56	35 441	-	-	35 497
Coûts de transaction		-	(3 079)	-	-	(3 079)
Exercice BSAs, BSPCEs et AGAs		2	106	-	-	109
Paiements fondés sur des actions		-	-	-	503	503
Titres d'autocontrôle		-	-	-	46	46
30 juin 2018 retraité⁽²⁾		223	77 460	(16 181)	17 311	78 812

⁽²⁾ Comptes retraités suite à la première application de la nouvelle norme IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients selon la méthode rétrospective complète (se référer à la note 2.1.3)

Etat des flux de trésorerie*(en milliers d'euros)*

	30 juin 2019	30 juin 2018 <i>retraité⁽¹⁾</i>
Résultat net de la période	(20 545)	(16 181)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dépréciations, Amortissements et provisions	587	1 657
Impôts différés et impôts courants	-	(9)
Crédits d'impôt	(2 201)	(2 812)
Plus-values / moins-values de cession	-	-
Coût de l'endettement financier net	0	3
Charge IFRS 2	718	503
Marge brute d'autofinancement	(21 445)	(16 839)
(Augmentation)/diminution des créances d'exploitation et diverses	1 632	(2 068)
Augmentation/(diminution) des dettes d'exploitation et diverses	1 109	4 067
(Augmentation)/diminution des stocks	(23)	(43)
Autres	59	(399)
Impôts, intérêts et variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	2 776	1 557
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(18 668)	(15 282)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(146)	(265)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Variation nette des autres actifs financiers non courants	(693)	129
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(839)	(136)
Augmentation de capital	18	32 526
Remboursement d'emprunts	(73)	(187)
Remboursement des dettes de loyer	(65)	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(120)	32 339
Augmentation/(diminution) de la trésorerie	(19 627)	16 921
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	56 692	59 051
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	37 064	75 972

⁽¹⁾ Comptes retraités suite à la première application de la nouvelle norme IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients selon la méthode rétrospective complète (se référer à la note 2.1.3)

Notes aux états financiers

1. Informations relatives à la Société

1.1 Informations relatives à la Société

Inventiva S.A. ("**Inventiva**" ou la "**Société**") est une société biopharmaceutique spécialisée dans le développement clinique de petites molécules actives administrées par voie orale pour le traitement de maladies pour lesquelles le besoin médical est important dans les domaines de la fibrose, des maladies lysosomales et de l'oncologie.

La Société développe lanifibranor, son candidat médicament le plus avancé, pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique ("**NASH**"), une maladie pour laquelle il n'existe à ce jour aucun traitement approuvé. Inventiva évalue actuellement lanifibranor dans un essai clinique de Phase IIb pour le traitement de la NASH, et anticipe de publier les résultats au premier semestre 2020.

Inventiva développe en parallèle un second programme clinique avec odiparcil pour le traitement des patients souffrant de mucopolysaccharidose ("**MPS**"). La Société évalue actuellement odiparcil dans un essai clinique de Phase IIa pour le traitement des patients adultes souffrant de la MPS de type VI. La Société anticipe de présenter les résultats de cet essai au second semestre 2019, et s'ils sont positifs, de lancer en 2020 un essai clinique de Phase III pour le traitement de la MPS VI.

La Société comprend une équipe scientifique dotée d'une forte expertise en biologie, chimie médicinale et informatique, pharmacocinétique et pharmacologie, dispose de sa propre chimiothèque et de ses propres laboratoires et équipements.

Fort de cette expertise et de ces actifs, la Société a bâti une plateforme de découverte spécialisée dans le développement de composés chimiques ciblant les récepteurs nucléaires, les facteurs de transcription et la modulation épigénétique lui permettant d'identifier et de développer des composés thérapeutiques pouvant adresser un grand nombre d'indications.

D'autres programmes précliniques sont également en cours de développement notamment pour le traitement de certaines maladies auto-immunes en collaboration avec AbbVie Inc. ("**AbbVie**"), et en collaboration avec Boehringer Ingelheim International GmbH ("**BI**") pour le traitement de la fibrose idiopathique pulmonaire ("**IPF**"). AbbVie évalue actuellement ABBV-157 dans un essai clinique de Phase I, candidat médicament issu de la collaboration avec la Société pour le traitement de la forme modérée à sévère du psoriasis.

Inventiva est cotée sur le marché réglementé d'Euronext Paris depuis février 2017.

1.2 Faits marquants du premier semestre 2019

Les faits marquants relatifs aux périodes présentées sont les suivants (par ordre chronologique) :

Garantie donnée à l'administration fiscale

Le 1er février 2019, dans le cadre de la demande de sursis de paiement concernant à la fois le CIR et la taxe sur les salaires, la Société a proposé une garantie à l'administration fiscale (la "**Garantie**"), sous la forme d'une caution bancaire du Crédit Agricole, à hauteur de 3,4 millions d'euros.

Dans le cadre de la mise en place de cette Garantie, un nantissement de trésorerie équivalent à 50% de la somme non couverte par l'indemnisation à recevoir par le groupe Abbott prévue dans l'*Additionnal Agreement* (2 millions d'euros, se référer à la note 13 "*Provisions*" de la section 4.7 "*Comptes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2018*" du document de référence 2018), soit 0,7 million d'euros, enregistré sur le premier semestre 2019 en *Autres actifs non courants*. Si à la date du 30 juin 2020, le contentieux objet de cette Garantie est toujours en cours ou s'il reste des sommes dues au titre des impositions contestées, la Société s'est engagée à consentir un nantissement supplémentaire à hauteur de 1 million d'euros.

Résultats de l'étude clinique de Phase IIb avec lanifibranor dans la sclérodémie systémique

L'étude clinique FASST est un essai clinique de Phase IIb d'une durée de douze mois, randomisé en double aveugle, avec un contrôle placebo, ayant inclus 145 patients atteints de la dcSSc précoce. Ces patients ont reçu des doses de lanifibranor de 800 mg par jour ou de 1200 mg par jour en deux prises pendant 48 semaines, en plus de leur traitement standard existant, principalement composé d'immunosuppresseurs.

A l'issue de l'évaluation de lanifibranor pour le traitement de la SSs dans cet essai clinique de Phase 2b "FASST", la Société a décidé d'interrompre le développement de programmes cliniques dans la dcSSs notamment en raison des résultats publiés au mois de février 2019, qui n'ont pas atteint les critères primaires et secondaires d'évaluation.

Signature et mise en œuvre d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi ("PSE")

Suite à l'arrêt du programme dans la sclérodémie systémique ("SSs") en février 2019, consécutif à la non atteinte du critère d'évaluation principal dans l'étude clinique de Phase IIb FASST, la Société a mis en œuvre un PSE au cours du 2ème trimestre qui a fait l'objet d'un accord d'entreprise signé le 11 juin 2019 ; avec le non-renouvellement des contrats à durée déterminée, l'effectif total de la Société sera ramené de 118 à environ 90 employés d'ici le troisième trimestre.

Suite à la signature de l'accord d'entreprise, la Société a comptabilisé une charge à payer pour un montant total de 1,1 million d'euros représentant les coûts qu'Inventiva s'est engagée à supporter. Cette charge est reflétée sur les lignes *Autres passifs courants* dans l'état de la situation financière et *Autres produits (charges) opérationnels* dans le compte de résultat.

Nouveaux plans de bons de souscription d'actions ("BSA")

Le 28 juin 2019, le Conseil d'Administration de la Société a décidé d'émettre 10 000 BSA (les "**BSA 2019**") pour un prix de souscription de 0,18 euros chacun, au profit de M. David Nikodem, associé de la société Sapidus Consulting Group LLC, prestataire de services d'Inventiva.

Les BSA 2019 sont des bons de souscription d'actions sans condition de performance. Le plan prévoit une période d'exercice débutant le jour du premier anniversaire de leur émission, soit le 28 juin 2020, et expirant le jour du dixième anniversaire de leur émission, soit le 28 juin 2029.

Au 28 juin 2019, la juste valeur des BSA a été estimée à partir du modèle de Black & Scholes avec les hypothèses suivantes :

- Valeur du sous-jacent au 28 juin 2019 ;
- Volatilité observée sur un échantillon de sociétés cotées comparables ;
- Durée de vie économique de 5,5 ans (milieu de la période d'exercice).

A la date d'émission, la juste valeur des BSA 2019 est estimée à 0,48 euros par BSA.

Les mouvements de BSA ainsi que les impacts comptables liés aux paiements fondés sur les actions sont décrits en note 3.7 "*Capitaux Propres*".

Nouveaux plans d'attribution d'actions gratuites ("AGA")

Le 28 juin 2019, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de l'attribution de deux plans d'émissions d'actions gratuites :

- 37 500 actions gratuites à 6 nouveaux salariés de la Société (les "**AGA 2019-1**") ; et
- 246 000 actions gratuites à 81 salariés de la Société (les "**AGA 2019-2**").

Les plans ont les caractéristiques suivantes :

- une période d'acquisition de 2 ans pour les AGA 2019-1 et d'un an pour les AGA 2019-2 ;
- une période de conservation d'un an au-delà de la période d'acquisition ;
- une condition de présence ; et
- aucune condition de performance.

La juste valeur des AGA d'Inventiva correspond au cours de l'action Inventiva. A la date d'attribution, la juste valeur des AGA 2019-1 et des AGA 2019-2 est estimée à 1,92 euros à la date d'attribution.

Les mouvements d'AGA ainsi que les impacts comptables liés aux paiements fondés sur les actions sont décrits en note 3.7 "*Capitaux Propres*".

2. Principes et méthodes comptables

2.1 Base de préparation des états financiers

La Société, qui ne dispose ni de filiale, ni de participation, a établi au titre du premier semestre 2019, des comptes sociaux conformes aux normes IFRS telles qu'approuvées dans l'Union Européenne et qui sont d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2019.

Les comptes sociaux semestriels établis selon le référentiel comptable IFRS couvrent la période de six mois qui s'est achevée au 30 juin 2019. Ils ont été approuvés par le Conseil d'Administration de la Société en date du 24 septembre 2019.

Les comptes sociaux semestriels établis selon le référentiel comptable IFRS ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire, qui permet de présenter une sélection de notes explicatives. Les notes de l'annexe ne comportent donc pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lues conjointement avec les comptes sociaux de la Société établis selon le référentiel comptable IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2.1.1. Référentiel IFRS appliqué

Les méthodes comptables appliquées par la Société dans les comptes sociaux semestriels établis selon le référentiel comptable IFRS sont identiques à celles utilisées dans les comptes sociaux établis selon le référentiel comptable IFRS de l'exercice 2018 à l'exception des dispositions spécifiques pour l'établissement de comptes intermédiaires et des impacts relatifs à l'application de la nouvelle norme IFRS 16 *Contrats de location*, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019, explicités en note 2.2.3 *Impact de la première application de la norme IFRS 16*.

Les normes, amendements aux normes existantes, et les interprétations adoptées par l'Union Européenne et qui sont entrés en vigueur au 1er janvier 2019 ne trouvent pas à s'appliquer ou n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes au 30 juin 2019.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB d'application obligatoire depuis le 1er janvier 2019

- IFRS 16 "Contrats de location", qui remplace la norme IAS 17 "Contrats de location" à compter du 1^{er} janvier 2019, définit les principes de reconnaissance et d'évaluation, ainsi que les informations à présenter en Annexe liés aux contrats de location, pour le bailleur et le preneur.

IFRS 16 supprime la classification d'un contrat de location en contrat de location simple, ou contrat de location financement, et introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location. L'application de cette norme conduit le preneur à comptabiliser un actif et un passif au bilan, et à constater la dépréciation de l'actif séparément de l'intérêt de la dette au compte de résultat, pour chaque contrat de location. Deux exemptions sont néanmoins possibles pour les contrats de courte durée (inférieure à 12 mois) et les contrats de faible valeur. Au 30 juin 2019, les contrats de location de la Société sont limités aux actifs suivants : une cuve d'azote, quelques photocopieurs, deux voitures, douze fibroscans et un bureau localisé à Paris.

Les impacts détaillés de première application de cette norme sont présentés en note 2.1.2 "*Impact de la première application de la norme IFRS 16*".

- IFRIC 23 "Incertitude relative aux traitements fiscaux" dont les dispositions n'ont pas d'impact sur les comptes de la Société.

Normes, amendements et interprétations significatifs publiés par l'IASB mais non encore applicables

Aucune norme, amendement ou interprétation publié mais non encore applicable au 30 juin 2019.

2.1.2. Impact de la première application de la norme IFRS 16

La norme IFRS 16 "*Contrats de location*" est d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2019, ce qui conduit à la comptabilisation de :

- Un actif représentant le "droit d'utilisation" de l'actif loué durant la période de location du contrat ;
- Un passif relatif aux obligations de paiement des loyers, les "dettes de loyer".

Le groupe a retenu la méthode rétrospective simplifiée en appliquant les mesures simplificatrices prévues par la norme. En conséquence et conformément à la norme, les informations comparatives ne sont pas retraitées.

Au 30 juin 2019, les contrats de location de la Société sont limités aux actifs suivants : une cuve d'azote, quelques photocopieurs, deux voitures, douze fibroscans et un bureau localisé à Paris.

Suite à son analyse, la Société a identifié deux types de contrats de location répondant aux critères de la norme et nécessitant un retraitement en application d'IFRS 16 : les deux véhicules et les équipements de recherche (10 fibroscans).

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette locative est déterminé, pour chaque actif, en fonction du taux d'emprunt marginal à la date de signature de la dette. Le taux d'emprunt marginal est le taux d'intérêt qu'un preneur devrait payer pour emprunter sur une durée similaire, et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour obtenir un actif de valeur similaire au droit d'utilisation de l'actif dans un environnement économique similaire. Le taux marginal d'endettement appliqué aux contrats de location au 1er janvier 2019 est de 1,57%.

Les autres contrats ne sont pas retraités car ceux-ci sont couverts par les exemptions permises par la norme (contrats de courte durée et contrats de faible valeur). Il s'agit :

- des contrats échus moins d'un an après la date de première application (1^{er} janvier 2019) ;

- des contrats d'un an à tacite reconduction dont le renouvellement n'est pas raisonnablement certain à la date de première application ; ou
- des contrats portants sur des actifs d'une valeur inférieure à 5 000 euros.

Les charges locatives liées aux contrats de location de courte durée ou de faible valeur restent reconnues en charges d'exploitation dans le compte de résultat de la Société.

► Impacts chiffrés sur les états financiers de la Société

L'impact de première application de la nouvelle norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 a entraîné une augmentation des dettes financières de la Société de 0,2 million d'euros et une augmentation des immobilisations corporelles nettes de 0,3 million d'euros (incluant le reclassement d'une charge constatée d'avance pour un montant de 0,1 million d'euros).

Au 30 juin 2019, les immobilisations corporelles nettes sont augmentées de 0,2 million d'euros et les dettes financière de 0,1 million d'euros.

Sur le premier semestre 2019, l'impact sur le compte de résultat de la Société s'élève à 38 milliers d'euros.

2.1.3. Impact de la première application de la norme IFRS 15 sur les comptes 30 juin 2018

Inventiva applique depuis le 1^{er} janvier 2018 la norme IFRS 15 - *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients*.

Dans son rapport financier semestriel au 30 juin 2018, la méthode de transition à IFRS 15 retenue par la Société était la méthode de l'impact cumulatif (sans mesure de simplification pratique), avec pour effet une première application de cette norme à sa date d'entrée en vigueur (c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2018). Pour ses états financiers annuels 2018, la Société a modifié sa méthode de transition et a adopté la méthode de transition rétrospective complète. En conséquence, l'information comparative présentée est retraitée afin de prendre en compte l'impact d'application d'IFRS 15 comme si cette norme avait toujours été appliquée par la Société, ce qui permet à la Société d'améliorer la comparabilité et faciliter la présentation de ses activités d'année en année.

Les impacts sur les comptes semestriels au 30 juin 2018 sont présentés ci-dessous :

Semestre clos le 30 juin 2018			
<i>en milliers d'euros</i>	Publié	Impact retraitement	Retraité
Produit des activités ordinaires	1 301	102	1 403
Résultat opérationnel	(16 175)	102	(16 074)
Produit (charge) d'impôt	22	(13)	9
Résultat Net	(16 269)	88	(16 181)

2.2 Recours à des estimations

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction de la Société l'exercice d'un jugement, la réalisation d'estimations et la formulation d'hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Dans le cadre de l'établissement des comptes sociaux semestriels établis selon le référentiel comptable IFRS, les jugements significatifs exercés par la direction pour appliquer les méthodes comptables de la Société et les principales estimations sont identiques à ceux et celles décrits dans les états financiers établis selon le référentiel comptable IFRS de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

2.3 Facteurs de risques financiers

Les facteurs de risques financiers sont les mêmes que ceux décrits dans les comptes sociaux établis selon le référentiel comptable IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2.4 Estimation à la juste valeur

La méthode d'évaluation des instruments financiers évalués à la juste valeur s'articule autour des trois niveaux suivants :

- Niveau 1 : Cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.
- Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Le tableau suivant présente les actifs et passifs financiers de la Société évalués à la juste valeur au 30 juin 2019 :

Au 30 juin 2019 - en milliers d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs			
<i>Actifs financiers évalués à la Juste valeur par le compte de résultat</i>			
OPCVM Monétaires	4 006	-	-
<i>Actifs financiers au coût amorti</i>			
Compte à terme non courant	801	-	-
Total Actifs	4 807	-	-
Passifs	-	-	-
Total Passifs	-	-	-

Les OPCVM présentés dans la catégorie juste valeur par le compte de résultat sont tous classés en Trésorerie et équivalent de trésorerie.

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées au cours du premier semestre 2019.

Le tableau suivant présente les actifs et passifs financiers de la Société évalués à la juste valeur au 31 décembre 2018 :

Au 31 décembre 2018 - en milliers d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs			
<i>Actifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat</i>			
OPCVM Monétaires	-	-	-
<i>Actifs financiers au coût amorti</i>			
Comptes à terme non courant	108	-	-
Total Actifs	108	-	-
Passifs	-	-	-
Total Passifs	-	-	-

2.5 Particularités propres à l'établissement des états financiers intermédiaires

Saisonnalité

Les activités de la Société ne présentent pas de variation saisonnière significative.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat est comptabilisée au titre de chaque période intermédiaire sur la base de la meilleure estimation du taux d'impôt annuel moyen pondéré attendu pour la totalité de l'exercice.

Les montants à payer au titre de l'impôt sur le résultat d'une période intermédiaire peuvent devoir être ajustés lors d'une période intermédiaire ultérieure du même exercice si l'estimation relative au taux d'impôt annuel change.

3. Notes relatives à l'état de la situation financière

3.1 Immobilisations incorporelles

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018
Valeur brute	3 673	3 645
Amortissements et dépréciations	(2 278)	(2 103)
Immobilisations incorporelles	1 396	1 543

Les variations de la période correspondent essentiellement aux dotations aux amortissements, pour 175 milliers d'euros, et aux acquisitions pour 28 milliers d'euros.

En l'absence d'indice de perte de valeur, aucun test de dépréciation n'a été appliqué sur les immobilisations incorporelles.

3.2 Immobilisations corporelles

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018
Valeur brute	9 739	9 380
Amortissements et dépréciations	(5 565)	(5 119)
Immobilisations corporelles	4 174	4 261

Au 30 juin 2019, les immobilisations corporelles comprennent les droits d'utilisation des actifs loués entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 (se référer à la note 2.1.2 "Impact de la première application de la norme IFRS 16"), pour une valeur brute de 252 milliers d'euros et des amortissements cumulés pour 102 milliers d'euros.

En l'absence d'indice de perte de valeur, aucun test de dépréciation n'a été appliqué sur les immobilisations corporelles.

3.3 Autres actifs non courants

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018
Produits à recevoir	1 968	1 932
Comptes à terme non courants	801	108
Créance <i>carry back</i>	333	333
Autres actifs non courants	3 103	2 374

Les produits à recevoir correspondent intégralement à un produit à recevoir de la part du groupe Abbott suite au contrôle fiscal des exercices 2013, 2014, 2015 dont les conclusions ont été reçues au cours de l'exercice 2018 (se référer à la note 3.9 "Provisions").

Les comptes à terme non courants correspondent à :

- Un nantissement de trésorerie consenti par la Société le 1^{er} février 2019 suite à la mise en place d'une garantie à l'administration fiscale sous la forme d'une caution bancaire du Crédit Agricole de 3,4 millions d'euros. Ce nantissement équivaut à 50% de la somme non couverte par l'indemnisation à recevoir par le groupe Abbott prévue dans l'*Additionnal Agreement*, soit 0,7 million d'euros (se référer à la note 3.9 "Provisions") ; et,
- Un compte à terme à taux progressif d'un montant de 101 milliers d'euros nanti au profit de la Société Générale de manière concomitante à l'emprunt de 254 milliers d'euros souscrit en juillet 2015.

La créance *carry back* correspond à la créance d'impôt liée au report arriéré des déficits de la Société comptabilisée au 31 décembre 2017 et remboursable à l'issue d'une période de cinq ans lorsque celle-ci n'a pas été utilisée dans ce délai pour le paiement de l'impôt sur les sociétés.

3.4 Stocks

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018
Stocks laboratoire	466	443
Dépréciations des stocks	(33)	(33)
Stocks	433	410

3.5 Clients et autres actifs courants

Clients et comptes rattachés

Le solde des créances clients à la clôture se décompose comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018
Jusqu'à 3 mois	10	6
3 à 6 mois	-	-
6 à 12 mois	-	-
Au-delà de 12 mois	-	-
Clients et comptes rattachés	10	6

Le délai moyen de paiement est de 30 jours.

Autres actifs courants

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018
Crédit Impôt Recherche (CIR)	11 356	9 158
Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)	264	264
Autres	14	12
Créances d'impôt	11 635	9 434
Charges constatées d'avance	977	1 184
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 550	3 034
Autres créances diverses	707	874
Autres créances	3 234	5 093
Autres actifs courants	14 868	14 527

Les créances d'impôts correspondent principalement à la créance de CIR au titre du premier semestre 2019 pour un montant de 2,2 millions d'euros ainsi que les créances de CIR enregistrées au titre des exercices 2017 et 2018 pour 4,2 millions d'euros et 4,8 millions d'euros respectivement, non encore versés au 30 juin 2019.

Les créances « Etats, taxes sur le chiffre d'affaires » sont relatives à la TVA déductible ainsi qu'au remboursement du crédit de TVA à recevoir de l'administration fiscale qui, après une période de gel des remboursements à la fin de l'exercice 2018, sont à nouveau remboursés régulièrement sur le premier semestre 2019.

Les charges constatées d'avance comprennent majoritairement des frais de maintenance informatique et du matériel de recherche, des frais d'annuité de brevets et des cotisations d'assurance afférents au second semestre 2019.

3.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie nette <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018
OPCVM et certificats de dépôt	4 006	-
Autres équivalents de trésorerie	8 016	41 767
Liquidités	25 043	14 925
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37 064	56 692

Les autres équivalents de trésorerie correspondent à trois dépôts bancaires de court terme à la Société Générale, au Crédit Agricole et au CIC-Lyonnaise de Banque.

3.7 Capitaux propres

Capital émis

Le capital social est fixé à la somme de 224 milliers d'euros au 30 juin 2019, divisé en 22 372 177 actions entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 euro.

Les variations du capital social sur le semestre clos les 30 juin 2019 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros, sauf nombre d'actions

Date	Nature des opérations	Capital social	Prime d'émission	Nombre d'actions	Nominal
Solde au 31 décembre 2018		222 573	77 460 125	22 257 277	0,01
23/01/2019	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires Exercice de 274 BSPCE par certains salariés	274	17 693	27 400	0,01
26/01/2019	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires Acquisition d'AGA par certains salariés (AGA 2018-1)	100	-	10 000	0,01
18/04/2019	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires Acquisition d'AGA par certains salariés (AGA 2017-1)	775	-	77 500	0,01
Solde au 30 juin 2019		223 722	77 477 818	22 372 177	0,01

Les mouvements liés aux BSPCE, BSA et AGA sont décrits ci-dessous dans les sous-parties "Options de souscription d'actions" et "Attributions gratuites d'actions".

Contrat de liquidité

Le 19 janvier 2018, la Société a signé un nouveau contrat de liquidité avec la société Kepler Cheuvreux en remplacement du précédent contrat de liquidité conclu avec Oddo BHF. Ce contrat a été renouvelé en date du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction. Dans le cadre de ce contrat, le PSI effectue, sans ingérence d'Inventiva, des achats et ventes d'actions propres de la Société afin de garantir leur liquidité sur le marché.

Au 30 juin 2019, les actions propres acquises par Inventiva via ses PSI, ainsi que les gains et pertes résultant des opérations d'achat, de vente, d'émission ou d'annulation de titres pendant le premier semestre 2019 sont présentés en déduction des capitaux propres. En conséquence, ces opérations n'ont aucun impact sur le résultat de la Société.

Options et bons de souscription d'actions

Les paiements fondés sur des actions concernent :

- des Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (« **BSPCE** ») attribués aux salariés de la Société en 2013 et 2015 ;
- des Bons de Souscription d'Actions (« **BSA** ») émis en 2017 au profit des administrateurs de la Société, dont le prix d'exercice a été fixé à 6,675 euros ; et,
- des BSA émis en 2018 et 2019 au profit de prestataires de services de la Société ou à leurs associés, dont le prix d'exercice a été fixé, respectivement à 6,067 euros et 2,20 euros.

Caractéristiques des plans de BSPCE

Au 30 juin 2019, les plans de BSPCE en cours sont identiques à ceux décrits en note 10.3 "Options de souscription d'actions" de la section 4.7 "Comptes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2018" du Document de Référence 2018.

Caractéristiques des plans de BSA

Au 1^{er} janvier 2019, deux plans de BSA sont en cours : BSA 2017 et BSA 2018.

Ces deux plans sont décrits en note 1.2 "Faits marquants" de la section 4.7 "Comptes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2018" du Document de Référence 2018.

Le 28 juin 2019, un nouveau plan de BSA 2019 a été mis en place au profit de Monsieur Nikodem, associé de Sapidus Consulting Group LLC, prestataire de services d'Inventiva. Ce nouveau plan est décrit en note 1.2 "Faits marquants" du premier semestre 2019 du présent rapport financier semestriel.

Mouvements des BSA et BSPCE (en nombre d'actions pouvant être émises)

Type	Date octroi	Prix d'exercice	En cours 1 janvier 2019	Créés	Exercés	Perdus / Caducs	En cours 30 juin 2019	Nombre d'actions exerçables
BSPCE - Plan 2013	25/12/2013	0,59	13 400	-	(4 600)	-	8 800	8 800
BSPCE - Plan 2015	28/05/2015	0,67	22 800	-	(22 800)	-	-	-
TOTAL BSPCE			36 200	-	(27 400)	-	8 800	8 800
BSA - Plan 2017	29/05/2017	6,68	175 000	-	-	-	175 000	120 000
BSA - Plan 2018	14/12/2018	6,07	126 000	-	-	-	126 000	-
BSA 2019	28/06/2019	2,20	-	10 000	-	-	10 000	-
TOTAL BSA			301 000	10 000	-	-	311 000	120 000
Total Options de souscription d'actions			337 200	10 000	(27 400)	-	319 800	128 800

Au 30 juin 2019, les BSPCE en cours sont au nombre de 88 avec une parité de 1 BSPCE pour 100 actions, et les BSA sont au nombre de 311,000 avec une parité de 1 BSA pour 1 action.

Au cours du semestre, les salariés de la Société ont exercé 262 BSPCE entraînant l'émission de 26 200 actions nouvelles.

La charge des paiements fondés sur des actions relatives aux options de souscription d'actions s'est élevée à 135 millions d'euros sur le premier semestre 2019 contre 133 millions d'euros sur le premier semestre 2018.

Attribution d'actions gratuites

Caractéristiques des plans d'AGA

Au 1^{er} janvier 2019, quatre plans d'AGA sont en cours : un plan AGA 2017 et trois plans AGA 2018. Ces plans sont décrits en note 6.2.4 "Actions attribuées gratuitement ("AGA")" de la section 6.1 "Capital et actionariat" du document de référence 2018.

Le 26 juin 2019, deux nouveaux plans d'émissions d'actions gratuites ont été mis en place au profit de certains salariés: les plans AGA 2019-1 et AGA 2019-2 décrits en note 1.2 "Faits marquants du premier semestre 2019" de la présente section.

Les actions nouvelles seront, dès leur création, assimilées aux actions ordinaires existantes de même catégorie. En cas d'admission des actions aux négociations sur un marché réglementé, ces actions seront inscrites en compte nominatif pur et ne pourront pas être converties en actions au porteur.

Mouvements des AGA (en nombre d'actions pouvant être émises)

Type	Date octroi	Cours de réf date d'attribution	En cours 1 janvier 2019	Créés	Exercés	Perdus / Caducs	En cours 30 juin 2019	Nombre d'actions exerçables
AGA - Plan 2017 - 1	18/04/2017	7,35	77 500	-	(77 500)	-	-	-
AGA - Plan 2018 - 1	26/01/2018	5,76	10 000	-	(10 000)	-	-	-
AGA - Plan 2018 - 2	26/01/2018	5,76	65 700	-	-	-	65 700	-
AGA - Plan 2018 - 3	14/12/2018	6,28	265 700	-	-	(12 850)	252 850	-
AGA - Plan 2019 - 1	28/06/2019	2,00	-	37 500	-	-	37 500	-
AGA - Plan 2019 - 2	28/06/2019	2,00	-	246 000	-	-	246 000	-
Total attribution gratuites d'actions			418 900	283 500	(87 500)	(12 850)	602 050	-

Au 30 juin 2019, les AGA sont au nombre de 614 900.

Sur le premier semestre 2019, les plans AGA 2017-1 et 2018-1 ont été totalement exercés et ont amené l'émission de 87 500 actions nouvelles.

Les AGA 2018 – 2 sont exerçables sous condition de présence à partir du 26 janvier 2020 et au plus tard le 26 janvier 2021. Les AGA 2018-3 sont exerçables sous condition de présence à partir du 14 décembre 2020 et au plus tard le 14 décembre 2021.

Les AGA 2019 – 1 sont exerçables sous condition de présence à partir du 28 juin 2021 et au plus tard le 28 juin 2022. Les AGA 2019 – 2 sont exerçables sous condition de présence à partir du 28 juin 2020 et au plus tard le 28 juin 2021.

La charge des paiements fondés sur des actions relatives aux AGA s'est élevée à 582 milliers d'euros sur le premier semestre 2019 contre 369 milliers d'euros sur le premier semestre 2018.

Résultat de base par action et résultat dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

<i>en euros</i>	30 juin 2019	30 juin 2018 <i>retraité</i>
Résultat net	(20 545)	(16 181)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour le calcul du résultat de base/dilué par action	22 160 448	18 860 276
Résultat de base/dilué par action	(0,93)	(0,86)

Sur les semestres clos les 30 Juin 2019 et 2018, la Société enregistre une perte, le résultat dilué est donc identique au résultat de base. Les plans de paiements fondés sur des actions (BSA, BSPCE et AGA) ne sont pas inclus car leurs effets seraient anti-dilutifs.

3.8 Dettes financières

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018
Emprunts bancaires	147	220
Autres emprunts et dettes assimilées ⁽¹⁾	7	5
Dettes de loyers	102	-
Total dettes financières	256	225

⁽¹⁾ dont concours bancaires courants

Les emprunts bancaires correspondent aux trois emprunts souscrits en 2015 auprès du Crédit Agricole, du CIC et de la Société Générale.

Les dettes de loyers sont comptabilisées à compter du 1^{er} janvier 2019 suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle norme IFRS 16 "Contrats de location" (se référer à la note 2.1.2 "Impact de la première application de la norme IFRS 16" du présent rapport financier semestriel pour plus de détails).

La maturité des dettes financières est la suivante :

30 juin 2019 <i>en milliers d'euros</i>	Moins d'un an	Entre un et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires	134	13	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	7	-	-	-
Dettes de loyer	92	10	-	-
Total dettes financières	233	23	-	-

La maturité des dettes à long terme et des emprunts et dettes financières à court terme est déterminée selon les estimations de remboursement au 30 juin 2019.

31 décembre 2018 <i>en milliers d'euros</i>	Moins d'un an	Entre un et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires	146	74	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	5	-	-	-
Total dettes financières à long terme	151	74	-	-

La variation sur la période se décompose de la manière suivante :

en milliers d'euros

31 décembre 2018	225
Première application d'IFRS 16 ⁽¹⁾	167
1er janvier 2019	392
Remboursement des emprunts bancaires	(73)
Remboursement de la dette de loyer	(65)
Intérêts capitalisés	2
30 juin 2019	256

⁽¹⁾ se référer à la note 2.1.2 "Impact de la première application de la norme IFRS 16.

3.9 Provisions

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2018	Dotations	Reprises	30 juin 2019
Provisions - part long terme	358	-	-	358
Provisions - part court terme	1 140	36	-	1 176
Total Provisions	1 498	36	-	1 534

Les provisions enregistrées au 30 juin 2019 et 31 décembre 2018 sont liées au contrôle fiscal dont la Société a fait l'objet au cours des exercices 2016 et 2017 et portant sur la taxe sur les salaires et le CIR pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015.

• Taxe sur les salaires

Sur le premier semestre 2019, la Société continue de contester l'avis de mise en recouvrement relatif à la taxe sur les salaires pour un montant de 1,9 million d'euros, majorations et intérêts de retards inclus. A compter du 17 avril 2019, il est considéré que l'administration a implicitement rejeté les réclamations déposées, le délai de 6 mois étant écoulé. En conséquence, une requête introductive d'instance a été déposée fin juillet 2019 auprès du tribunal administratif de Dijon.

Aucun de ces événements n'est considéré comme ayant un impact sur la position comptable enregistrée au 31 décembre 2018.

Ainsi, les éléments comptabilisés suite à ce contrôle fiscal restent les suivants :

- Suite à la réception de l'AMR et conformément à l'Additional Agreement, une charge à payer ainsi qu'un produit à recevoir sont comptabilisés pour un montant de 2,0 millions d'euros au titre des exercices clos les 31 décembre 2013, 2014 et 2015, objets du contrôle et couverts par la Garantie Abbott. (se référer aux notes 3.5 "*Clients et autres actifs non courants*" et 3.11 "*Dettes fournisseurs et autres passifs courants*") ; et
- une provision est enregistrée pour un montant de 1,2 million d'euros au titre des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017 (qui n'ont pas fait l'objet d'un contrôle par l'administration fiscale).

L'impact net au compte de résultat sur le premier semestre 2019 est nul (se référer à la note 4.3 "*Autres produits (charges) opérationnels*") et est uniquement relatif à la comptabilisation d'intérêts de retard courus additionnels.

• Crédit Impôt Recherche

Sur le premier semestre 2019, la procédure de contestation est toujours en cours et la Société reste dans l'attente d'une réponse concernant les réclamations contentieuses. Aucun événement notable n'est venu modifier la situation connue au 31 décembre 2018.

Au 30 juin 2019, le risque maximum estimé par la Société lié au redressement lié au CIR reste de 0,4 million d'euros, intégralement provisionnés dans les comptes dès le 31 décembre 2018.

Dans le cadre de la demande de sursis de paiement concernant à la fois le CIR et la taxe sur les salaires, la Société a proposé une garantie à l'administration fiscale, le 1er février 2019, sous la forme d'une caution bancaire à hauteur de 3,4 millions d'euros portant uniquement sur le principal.

3.10 Provisions pour retraites

L'engagement lié aux indemnités de fin de carrière est déterminé sur la base des droits décrits dans la convention collective de l'industrie pharmaceutique (IDCC 176 / Brochure 3104) et en appliquant les dispositions de la norme IAS 19 « Avantages du personnel ». Ces droits sont exprimés en fonction de l'ancienneté du salarié dans la Société à la date de départ en retraite et de son salaire de fin de carrière.

Provision nette de la période

Le tableau suivant donne le montant de la provision au titre des régimes à prestations définies :

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018
Dettes actuarielles au titre des engagements de retraite	1 062	1 029
Total provisions pour retraites	1 062	1 029

En l'absence d'actifs de couverture au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018, le montant de la provision correspond au montant de l'engagement estimé à la même date.

Variation de la provision nette

La variation de la provision au titre des régimes à prestations définies s'établit comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018
Provision à l'ouverture de la période	(1 029)	(866)
Charge totale de la période	40	(204)
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	(103)	31
Prestations de la période	30	9
Provision à la clôture de la période	(1 062)	(1 029)

Détail de la charge comptabilisée

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018
Coût des services rendus de l'exercice	67	183
Charge d'intérêts de l'exercice	8	11
Coût des services passés	30	9
Modification du régime	(145)	-
Total	(40)	204

3.11 Dettes fournisseurs et autres passifs courants

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 837	8 372
Autres passifs courants	5 839	4 871
Dettes fournisseurs et autres passifs courants	14 676	13 243

Aucune actualisation n'a été pratiquée sur les dettes fournisseurs et autres passifs courants dans la mesure où leur échéance est inférieure à 1 an à la fin de la période.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les échéances des dettes fournisseurs et comptes rattachés se décomposent de la manière suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018
Echues	126	-
A 30 jours	8 569	7 966
De 30 à 60 jours	142	406
> à 60 jours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 837	8 372

Autres passifs courants

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	31 décembre 2018
Personnel	961	1 095
Organismes sociaux	925	1 052
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	773	574
Autres dettes fiscales et sociales	1 190	172
Autres dettes diverses	1 989	1 978
Autres passifs courants	5 839	4 871

Les autres dettes diverses correspondent à une charge à payer à l'administration fiscale enregistrée sur l'exercice 2018 suite à la réception de l'avis de mise en recouvrement relatif à la taxe sur les salaires (se référer à la note 3.9 "Provisions" du présent rapport financier semestriel).

Le poste organismes sociaux concerne notamment les dettes du deuxième trimestre auprès des organismes tels que l'URSSAF, KLESIA et l'APGIS.

Le poste Autres dettes fiscales et sociales concerne principalement l'enregistrement de la charge à payer relative au PSE pour 1,0 million d'euros au 30 juin 2019 et, dans une moindre mesure, les provisions de taxes assises sur la masse salariale telles que la Formation continue, Taxe d'apprentissage, l'Effort construction ainsi que le redressement fiscal relatif à la taxe sur les salaires au titre des exercices 2013, 2014 et 2015.

3.12 Passifs sur contrats

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019			
	BI	AbbVie	Enyo	Total
Passifs sur contrat - part court-terme	374	-	-	374
Passifs sur contrat - part long-terme	1 524	-	-	1 524
Total passifs sur contrat	1 899	-	-	1 899
Chiffre d'affaires à reconnaître⁽¹⁾	6 498	-	-	6 498

(1) Le chiffre d'affaires à reconnaître correspond au chiffre d'affaires hautement probable à reconnaître sur les contrats existants jusqu'à leur terminaison. Les contreparties variables (paiements d'étape et redevances) qui ne sont pas considérées comme hautement probables ne sont pas incluses.

Au 30 juin 2019, les passifs sur contrats sont liés au partenariat de recherche en cours avec Boehringer Ingelheim ("l'Accord BI") et résultent principalement de l'exercice de l'option en août 2017, qui a déclenché un paiement d'étape de 2,5 millions d'euros. Ce montant a été inclus dans le prix de transaction de l'Accord BI, entraînant une révision à la hausse du prix du contrat. Compte tenu de l'avancement du partenariat, 3,8 millions d'euros au total ont été comptabilisés en chiffre d'affaires à la date des présents états financiers dont 0,9 million relatif au paiement d'étape. Sur le premier semestre 2019, cela représente 0,6 million d'euros de chiffre d'affaires, dont 0,2 million d'euros relatif au paiement d'étape.

La différence entre le paiement reçu et le chiffre d'affaires reconnu, de 1,6 million d'euros au 30 juin 2019 et 1,8 million d'euros au 31 décembre 2018, a été comptabilisé en passifs sur contrats.

<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2018			
	BI	AbbVie	Enyo	Total
Passifs sur contrat - part court-terme	436	15	97	548
Passifs sur contrat - part long-terme	1 673	-	-	1 673
Total passifs sur contrat	2 109	15	97	2 221

3.13 Actifs et passifs financiers

Le tableau suivant indique les valeurs comptables au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IFRS 9 :

en milliers d'euros

	30 juin 2019			
	Actifs financiers au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Passifs au coût amorti	Total
Actifs financiers				
Comptes à termes non courants	801	-	-	801
Produits à recevoir non courants	1 968	-	-	1 968
Clients et comptes rattachés	10	-	-	10
Autres créances diverses	780	-	-	780
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 058	4 006	-	37 064
Total	36 615	4 006	-	40 621
Passifs financiers				
Dette financière à long terme	-	-	23	23
Dettes financières à court terme	-	-	233	233
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	8 837	8 837
Autres dettes	-	-	3 010	3 010
Total	-	-	12 103	12 103

en milliers d'euros

	31 décembre 2018			
	Actifs financiers au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Passifs au coût amorti	Total
Actifs financiers				
Comptes à termes non courants	108	-	-	108
Produits à recevoir non courants	1 932	-	-	1 932
Clients et comptes rattachés	6	-	-	6
Autres créances diverses	874	-	-	874
Trésorerie et équivalents de trésorerie	56 692	-	-	56 692
Total	59 612	-	-	59 612
Passifs financiers				
Dette financière à long terme	-	-	74	74
Dettes financières à court terme	-	-	151	151
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	8 372	8 372
Autres dettes	-	-	1 978	1 978
Total	-	-	10 575	10 575

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1 Chiffre d'affaires et autre produits d'exploitation

<i>en euros</i>	30 juin 2019	30 juin 2018 <i>retraité</i>
Chiffre d'affaires	1 333	1 403
Chiffre d'affaires	1 333	1 403
Crédits d'impôt	2 198	2 744
Subventions	-	10
Autres produits d'exploitation	2 198	2 753
Total chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation	3 531	4 156

Le chiffre d'affaires est, pour la majorité, composé des revenus générés par partenariat de recherche avec Boehringer Ingelheim pour 0,6 million d'euros et par les prestations de services fournies à EnyoPharma pour 0,5 million d'euros.

Le partenariat de recherche avec AbbVie étant arrivé à terme, seuls 0,1 million d'euros de chiffre d'affaires ont été générés sur le premier semestre 2019.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est comptabilisé en déduction des frais de personnel, conformément aux principes comptables du référentiel IFRS.

4.2 Charges opérationnelles

30 juin 2019 <i>en milliers d'euros</i>	Frais de recherche et développement	Marketing - Business development	Frais généraux et administratifs	Total
Consommables	(973)	-	-	(973)
Energie	(277)	-	-	(277)
Brevets	(213)	-	-	(213)
Etudes	(11 771)	-	-	(11 771)
Maintenance	(458)	-	-	(458)
Honoraires	(156)	-	(662)	(818)
IT	(383)	(4)	(24)	(411)
Charges support (dont taxes)	-	-	(297)	(297)
Charges de personnel	(4 403)	(97)	(1 312)	(5 811)
Amortissements et provisions	(533)	-	(89)	(621)
Autres charges opérationnelles	(481)	(34)	(750)	(1 265)
Total charges opérationnelles	(19 646)	(135)	(3 132)	(22 913)

30 juin 2018 - retraité <i>en milliers d'euros</i>	Frais de recherche et développement	Marketing - Business development	Frais généraux et administratifs	Total
Consommables	(1 111)	-	-	(1 111)
Energie	(269)	-	-	(269)
Brevets	(213)	-	-	(213)
Etudes	(8 679)	-	-	(8 679)
Maintenance	(486)	-	-	(486)
Honoraires	(44)	-	(759)	(803)
IT	(403)	(5)	(29)	(437)
Charges support (dont taxes)	-	-	(314)	(314)
Charges de personnel	(3 940)	(97)	(1 139)	(5 177)
Amortissements et provisions	(322)	-	(94)	(415)
Autres charges opérationnelles	(460)	(5)	(721)	(1 186)
Total charges opérationnelles	(15 926)	(107)	(3 056)	(19 090)

Charges de personnel et effectifs

30 juin 2019 <i>en milliers d'euros</i>	Frais de recherche et développement	Marketing - Business development	Frais généraux et administratifs	Total
Traitements, salaires et autres charges assimilées	(2 853)	(94)	(787)	(3 734)
Charges sociales	(1 136)	7	(287)	(1 417)
CICE	-	-	-	-
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	36	-	21	57
Paiement fondé sur des actions	(450)	(10)	(259)	(718)
Total charges de personnel	(4 403)	(97)	(1 312)	(5 811)

30 juin 2018 - retraité <i>en milliers euros</i>	Frais de recherche et développement	Marketing - Business development	Frais généraux et administratifs	Total
Traitements, salaires et autres charges assimilées	(2 631)	(97)	(639)	(3 368)
Charges sociales	(1 009)	-	(264)	(1 273)
CICE	52	-	9	61
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	(74)	-	(21)	(96)
Paiement fondé sur des actions	(278)	-	(224)	(503)
Total charges de personnel	(3 940)	(97)	(1 139)	(5 177)

La Société employait 123 personnes au 30 juin 2019 contre 110 personnes au 30 juin 2018.

4.3 Autres produits (charges) opérationnels

Les autres produits (charges) opérationnels se répartissent comme suit:

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	30 juin 2018 <i>retraité</i>
Produit à recevoir Abbott - taxe sur les salaires	36	1 932
Total autres produits opérationnels	36	1 932
Charge à payer à l'administration fiscale – taxe sur les salaires	-	(1 932)
Provision pour risque fiscal - taxe sur les salaires	(36)	(1 140)
Charges à payer pour restructuration	(1 095)	-
Coûts de transaction	(179)	-
Total autres charges opérationnelles	(1 309)	(3 072)
Autres produits (charges) opérationnels	(1 274)	(1 140)

4.4 Charges et produits financiers

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2019	30 juin 2018 <i>retraité</i>
Revenus des équivalents de trésorerie	145	45
Gains de change	9	11
Total produits financiers	153	56
Charge d'intérêts financiers	(4)	(2)
Pertes sur équivalents de trésorerie	-	(63)
Pertes de change	(30)	(17)
Autres charges financières	-	(85)
Charges d'actualisation	(8)	(6)
Total charges financières	(42)	(172)
Résultat financier	111	(116)

4.5 Charge d'impôt

Le calcul de la charge d'impôt en période intermédiaire est détaillé en section 2.5. *Particularités propres à l'établissement des états financiers intermédiaires.*

La Société enregistre des pertes fiscales sur les exercices 2018 et 2017, ainsi que sur le premier semestre 2019. La recouvrabilité de ces pertes n'étant pas considérée comme probable sur les périodes à venir en raison des incertitudes inhérentes à l'activité de la Société, aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé à ce titre au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018.

5. Autres informations financières

5.1 Engagements hors bilan

Engagements donnés

Nantissements de titres financiers

Au 30 juin 2019, un nantissement de compte à terme, signé par la Société en 2015 dans le cadre de la conclusion d'un emprunt bancaire, est en cours :

- Dans le cadre de la conclusion de l'emprunt de 254 milliers d'euros à taux d'intérêt annuel fixe de 0,90 % et à remboursement constant sur 60 mois le 7 juillet 2015 auprès de la Société Générale, la Société a nanti un compte à terme d'un montant de 100 milliers d'euros au 7 juillet 2015, date de la déclaration de nantissement.

Engagements reçus

Contrats de mise à disposition

- Contrat de mise à disposition Novolyse

La Société s'est engagée au titre d'un contrat signé le 13 octobre 2015, à mettre à disposition de la société Novolyse, des locaux et des équipements pour une durée de 3 ans à compter du 19 octobre 2015. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant le 19 octobre 2016 portant le loyer à 5,4 milliers d'euros mensuels à compter du 1^{er} novembre 2017. Sur le premier semestre 2019, le total de l'engagement reçu s'élève à 34 milliers d'euros et les engagements relatifs aux paiements futurs s'élèvent à 180 milliers d'euros.

- Contrat de mise à disposition Genoway

La Société s'est engagée au titre d'un contrat signé le 4 novembre 2015, à mettre à disposition de la société Genoway, des locaux et des équipements, initialement pour une durée de 3 ans. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant le 1^{er} juillet 2019 prolongeant sa durée jusqu'au 30 juin 2022 et portant le loyer mensuel à 15 milliers d'euros. Sur le premier semestre 2019, le total de l'engagement reçu s'élève donc à 92 milliers d'euros et les engagements relatifs aux paiements futurs s'élèvent à 554 milliers d'euros.

- Contrat de mise à disposition Synthecob

La Société s'est engagée au titre d'un contrat signé le 21 mars 2016, à mettre à disposition de la société Synthecob, du matériel et des services pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} avril 2016. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant et à compter du 1^{er} septembre 2018, le loyer mensuel passe à 2,7 milliers d'euros. Au 30 juin 2019, le total de l'engagement reçu s'élève donc à 16 milliers d'euros et les engagements relatifs aux paiements futurs s'élèvent à 82 milliers euros.

5.2 Relations avec les parties liées

Aucune nouvelle transaction significative n'a été conclue avec les parties liées de la Société au cours du premier semestre 2019.

5.3 Événements postérieurs à la clôture

Augmentation de capital de 8,2 millions d'euros souscrite par des investisseurs américains et européens de premier plan dans le secteur des biotechnologies

Le 18 septembre 2019, Inventiva a réalisé avec succès une augmentation de capital de 8,2 millions d'euros souscrite par New Enterprise Associates (NEA), un investisseur américain de premier plan dans le secteur des biotechnologies, et par BVF Partners L.P.BVF et Novo Holdings A/S, deux actionnaires existants de la Société. L'augmentation de capital social a été réalisée au cours de la clôture en date du 18 septembre 2019 sans décote. Par ailleurs, Sofinnova Partners, membre du Conseil d'administration et actionnaire existant de la Société, au travers de son fonds Sofinnova Crossover I Fund, un des leaders du capital-risque spécialisé dans les sciences de la vie, a fait part de son intention d'acquérir, dans le cadre d'une prochaine levée de fonds susceptible d'intervenir d'ici la fin du mois d'octobre 2019, jusqu'à 313.936 actions de la Société à des conditions similaires à l'augmentation de capital du 18 septembre 2019 sous réserve des conditions de marché et conformément aux délégations financières.

Le produit brut de l'opération s'élève à 8,2 millions d'euros et sera principalement dédié aux activités de recherche et développement de la Société, dont le développement des produits candidats de la Société, notamment lanifibranor et odiparcil. Cette augmentation de capital (qui ne comprend pas l'éventuelle participation de Sofinnova lors d'une prochaine opération) permet également d'assurer la poursuite des activités de la Société jusqu'à la fin du troisième trimestre 2020, au-delà de la publication des résultats de l'étude clinique de Phase IIb NATIVE évaluant le lanifibranor dans le traitement de la stéatohépatite non alcoolique (NASH).

A l'issue des opérations de règlement-livraison réalisées le 20 septembre 2019, le capital social d'Inventiva s'élève à 265 321,76 euros divisé en 26 532 176 actions. Les Actions Nouvelles sont assimilables aux actions existantes de la Société et ont été admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

4. Personnes responsables

4.1. Responsable du Rapport Financier Semestriel

Monsieur Frédéric Cren

Président Directeur Général d'Inventiva S.A.

4.2. Attestation du responsable du Rapport Financier Semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 25 septembre 2019

Monsieur Frédéric Cren

Président Directeur Général

4.3. Responsable de l'information financière

Monsieur Jean Volatier

Directeur administratif et financier

Adresse : 50, rue de Dijon, 21121 Daix, France

Téléphone : +33 (0) 3 8044 75 28

Email : jean.volatier@inventivapharma.com